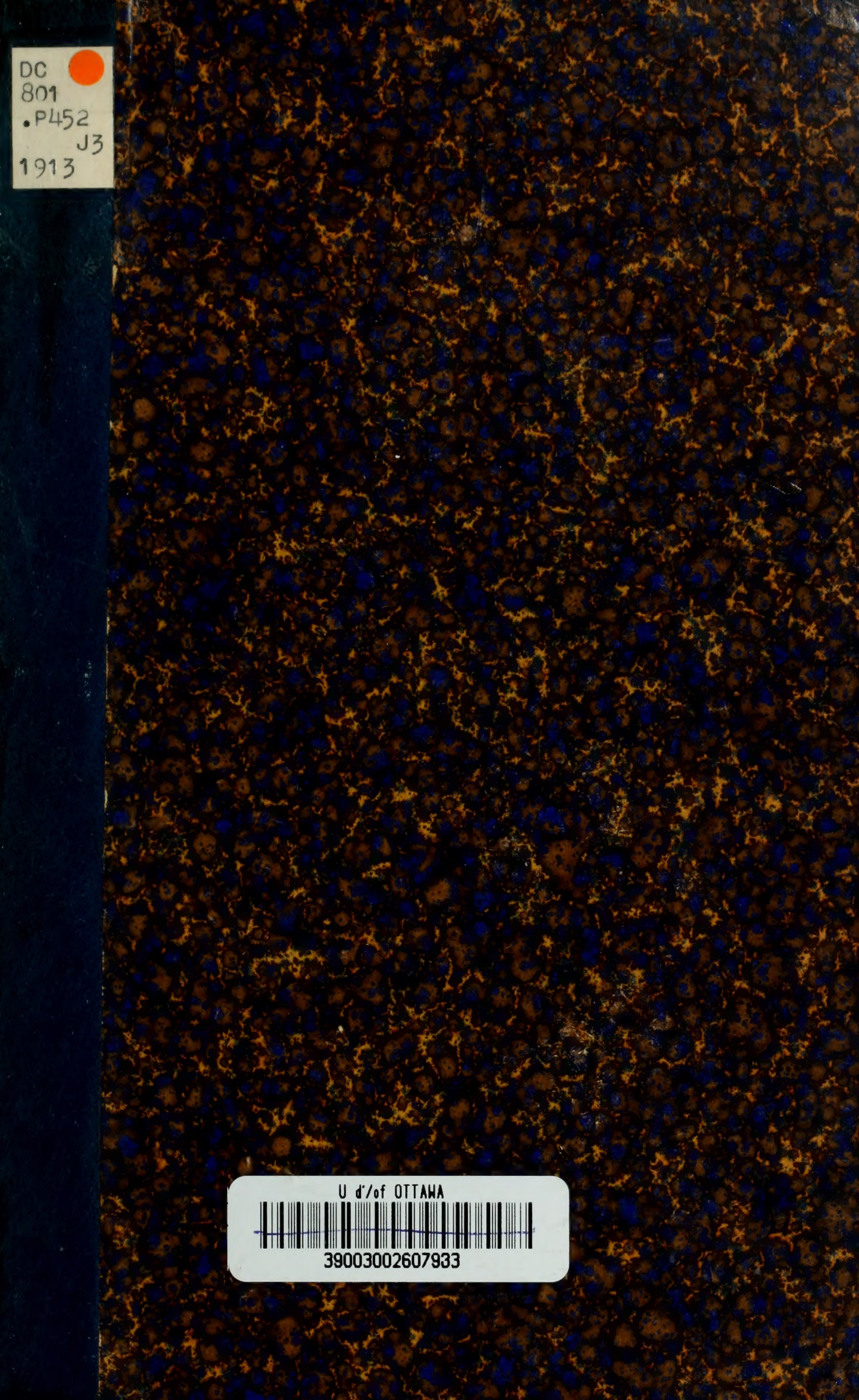
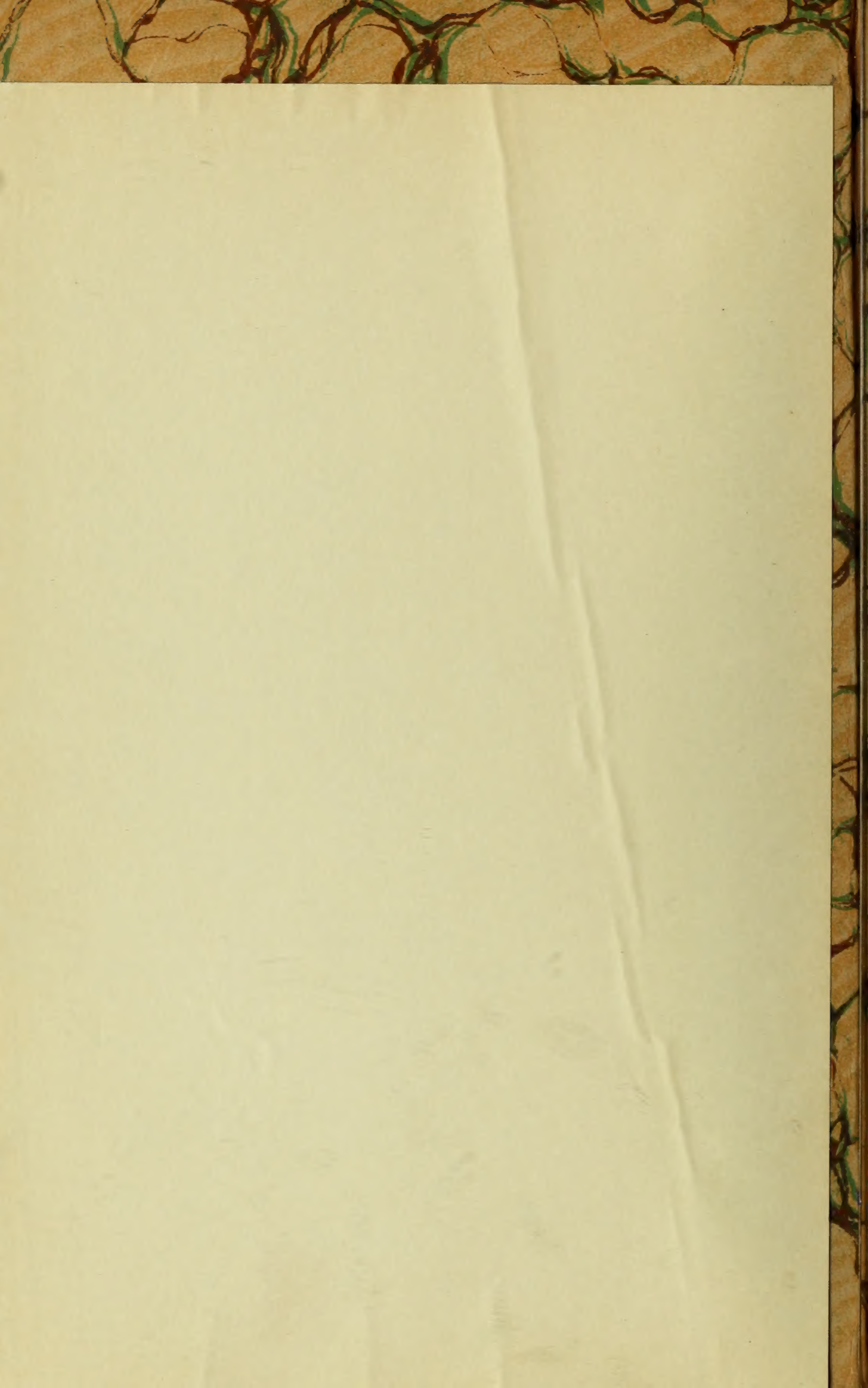
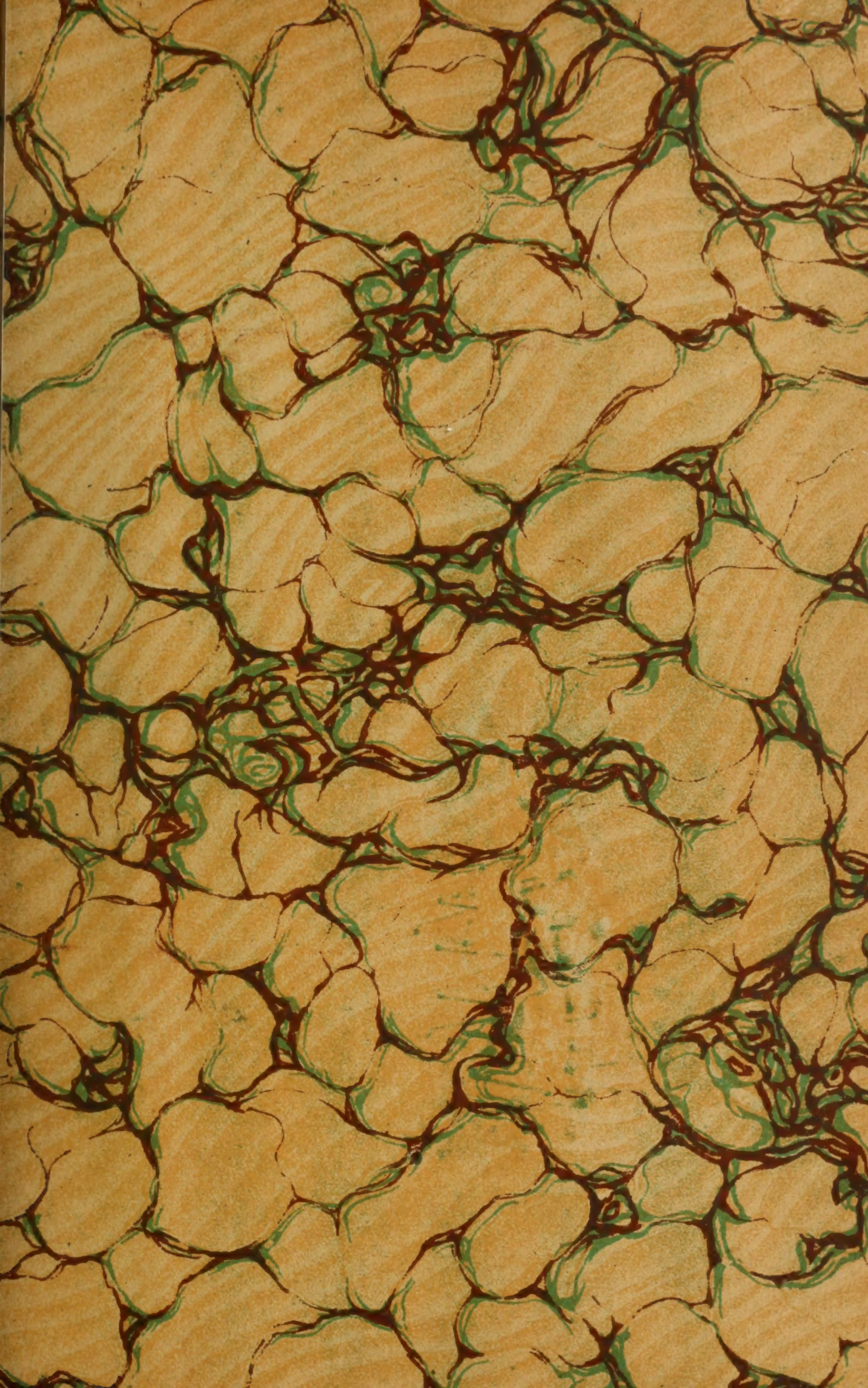

DC
801
.P452
J3
1913
U d'/of OTTAWA
39003002607933





Le Berceau

des

Villiers de l'Isle-Adam

LE MANOIR

DE PENANHOAS-L'ISLE-ADAM



Le Manoir de Penanhoas-l'Isle-Adam, à Lopérec.

Le double écusson des du Mains et des l'Isle-Adam (médaillon).

THÉOPHILE JANVRAIS
Lauréat de l'Institut

Le Berceau
des
Villiers de l'Isle-Adam

LE MANOIR
DE PENANHOAS-L'ISLE-ADAM

Châtelains — Hôtes — Métayers

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS



SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE R. PRUD'HOMME
12, Rue Poulain-Corbion

PARIS
LIBRAIRIE Ed. CHAMPION
5, Quai Malaquais

1913



Le Berceau
DES VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

Le Manoir de Penanhoas-L'Isle-Adam

Avant-Propos.

Dans l'hiver de 1885, s'éteignait au fond d'une pauvre chambre de Montmartre, dans une ruelle déserte, à l'ombre de la colossale basilique du Sacré-Cœur, un vieillard octogénaire. Couché sur un lit misérable, il parlait difficilement. Cependant, profitant d'une sortie de son fils, il dit en phrases hoquetées à l'un de ses amis venu le voir :

— « Je suis perdu, mais j'attends la mort avec sérénité! J'ai réalisé le rêve de ma vie : je laisse à Mathias une fortune égale à celle des plus grandes familles princières du monde!... » Et l'ami, désireux de lui faire plaisir, hasarda le gros chiffre de cinquante millions. Mais ce fut par une grimace de dédain que lui répondit le vieillard : « — Quelle misère! Cinquante millions!!!... » (1).

C'était le dernier geste d'un des plus grands monomanes du siècle dernier, le marquis Joseph de Villiers de l'Isle-Adam, doyen des chevaliers de l'Ordre de Malte. Après une longue existence fort mouvementée et toute gaspillée, il mourait dans le dénuement le plus complet, avec les obsè-

(1) Fernand Calmettes. — *Leconte de l'Isle et ses amis*, 1 vol. in-12, Paris, p. 200-201.

ques des pauvres, ne laissant malheureusement à son fils Mathias — le poète écrivain — que des dettes et des débiteurs aussi acharnés qu'impitoyables, au lieu des énormes richesses qui avaient été cependant la hantise de toute sa vie.

Des amis ou des contemporains (1) de l'auteur des *Contes Cruels* ont rappelé, à de rares instants d'une utile actualité, quelques-unes des entreprises chimériques du vieux marquis de l'Isle-Adam, comme son incroyable hypnotisme dans les galions de Vigo ou dans les mines de Carabaye au Pérou, succédant à son « étude » bretonne d'infatigable « chercheur de trésors » ou de « recouvreur » d'héritages frustrés par la Révolution. Il serait intéressant de les noter toutes, car elles sont à peine connues. Ce serait l'objet d'une suggestive étude de mœurs bretonnes du XIXe siècle et je convie les « fureteurs » à la faire.

Mathias de Villiers de l'Isle-Adam a été lui-même suggestionné par les tentations de la richesse, — pouvait-il en être autrement! — surtout aux heures suprêmes de navrante pénurie. Et bien des pages de son poëme *Axël* en sont nées, car il les a justement écrites dans les derniers jours, dans les moments douloureux où son vieux père mourant l'obsédait davantage de ses rêves fantasques. Ne lui avait-il pas écrit un jour, en juillet 1883, dans une lettre qu'a conservée et publiée M. Guiches, qu'il allait lui procurer des mines, avec ses propres ressources, et surtout « une belle serre avec un magnifique château féodal avec tourelles, parc, terres, prés et vignes et une forêt de plusieurs lieues, où nous pourrions exercer nos talents de chasseurs ».

Il était de tradition dans la famille que celle-ci avait été dépossédée par la grande Révolution d'une fortune considérable. C'était une forte exagération (2), grossie par toute l'imagination bien connue des Villiers de l'Isle-Adam. Et c'est à la reconstitution de cette colossale richesse foncière que le marquis Joseph de l'Isle-Adam avait consacré inutilement sa vie. Nous avons précisément sous les yeux une

(1) Robert du Pontavice de Heussey, Gustave Guiches, Roujon, Le Noir de Tournemine, de Rougemont, etc...

(2) Son bien valait, prix de vente, 13.000 fr. environ, et il en fut remboursé en 1826. (Loi du 27 avril 1825).

autre missive de lui, inédite, où il écrivait un demi-siècle avant sa mort à un de ses parents, l'avocat morlaisien Miorcec de Kerdanet (1), ces lignes caractéristiques : «... Un mot tout puissant, mon cher cousin, et j'ai un plein succès partout et je deviens *seigneur de Maël-Pestivien*, où j'aurai alors de jolis domaines, tout d'un tenant avec les Kérouartz (2), de l'Etang-Forcalquier (3) et de Beaucours... (4). »

Il n'est donc pas surprenant que, par la suite, les biographes et les contemporains de Villiers de l'Isle-Adam, impressionnés par les récits captieux enfantés par sa féconde imagination ou ceux provenant de la tradition familiale, mais toujours largement amplifiés, aient pu attribuer comme propriétés authentiques différents manoirs bretons à Villiers de l'Isle-Adam et à ses ancêtres. Malheureusement, ce sont autant d'erreurs historiques, que nous allons indiquer, puis réfuter brièvement.

M. Robert du Pontavice de Heussey (5), que Villiers de l'Isle-Adam appelait son cousin, a écrit que le grand-père du poète-écrivain, qu'il qualifie à faux du nom d'Armand (6), revenu vers 1820 de l'émigration, mourut peu de temps après la naissance de l'auteur des *Contes Cruels* « dans une petite

(1) Mathurin-François-Marie Miorcec de Kerdanet, ancien magistrat et avocat, né à Lesneven le 4 juin 1781, et décédé à Morlaix le 15 mars 1848.

(2) Vieille famille bretonne dont l'un des descendants est sénateur des Côtes-du-Nord.

(3) Propriétaires de l'ancienne et importante seigneurie et juridiction de l'Estang, en Trébrivan (Côtes-du-Nord).

(4) Propriétaires des biens de la seigneurie de Beaucours, au pays de Lanrivain et de St-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord).

(5) Robert du Pontavice de Heussey, l'un des fils du poète breton Hyacinthe du Pontavice, héritier de La Tour d'Auvergne, né à Rennes, décédé à Menton. Il est l'auteur de plusieurs poésies et ouvrages d'érudition bretonne, tels que l'*Inimitable Boz, Madeleine, Balzac en Bretagne* et *Villiers de l'Isle-Adam (l'écrivain ; l'homme)*. Ils se croyaient parents, Villiers et lui, par les de Courson : ce qui est une erreur que je démontrerai un jour ou l'autre, en établissant leur lointaine et cependant réelle parenté, mais par d'autres liens.

(6) Nom imaginaire ou personnage fantaisiste, inscrit à tort par Mathias de Villiers de l'Isle Adam dans la généalogie de sa famille. Les actes d'état-civil les concernant, depuis le XVIIe siècle à nos jours, le démontrent suffisamment.

gentilhommière (1) dont l'unique tour regarde le port du Légué et la vaste baie tumultueuse de Saint-Brieuc » : manoir seigneurial battu des flots où s'écoula la prime jeunesse de l'unique descendant de la famille.

Autant de lignes, autant d'erreurs. Jamais les Villiers de l'Isle-Adam n'ont possédé de manoir sur la côte briochine.

Villiers de l'Isle-Adam a parlé lui-même d'un autre manoir breton de sa famille, laissant entendre à tort qu'il pouvait appartenir à ses parents. En juillet 1884, il écrivait dans l'*Avertissement* (2) : « Un beau jour, — je me souviens ! — sur le déclin d'une belle journée, l'un des miens et moi, nous étions seuls dans l'avenue d'un manoir aux environs de Vannes. Nous attendions près de la grille l'heure de la rentrée, en saluant d'une vieille chanson royale le tomber du soir... »

Cet autre manoir armoricain, c'était celui de la famille de Tinténiac (3), plus ou moins apparentée aux de l'Isle-Adam par les de Kersauson (4), car le cousinage est un peu prolixe en Bretagne — mais non du tout la propriété de ceux-ci.

La plume des biographes de l'écrivain des *Contes Cruels* nous indique comme étant de sa famille un troisième manoir breton. Quoique cette affirmation ait plus de vraisemblance, c'est encore cependant une autre erreur historique.

Il s'agit du manoir de Kerrohou [*Kerrochou* ou *Ker-Rochiou*, « village des rochers »] en la commune de Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord), cité surtout par M[me] J. Baudry, E. de Rougemont, et qu'Anatole Le Braz lui-même qualifie audacieusement de « patrie des Villiers de l'Isle-Adam » (5).

(1) Il s'agirait de la Ville-Néhant, propriété des familles Sébert et Marjot, de Saint-Brieuc.

(2) *Chez les Passants*, — Paris, 1890, p. 291. Ces souvenirs doivent remonter vers 1849-1851, époque où le jeune Mathias de Villiers allait encore au collège, et quand ses parents étaient revenus de Paris en Bretagne, plus pauvres qu'auparavant.

(3) Voir dans le *Fureteur Breton* (t. VII, 37, 115 et 158), les notes érudites de René d'Ys, J. Baudry et Kerbriac.

(4) En 1789, messire Hyacinthe-Joseph-Jacques comte de Tinténiac, mestre de camp de cavalerie, était l'époux de Marie-Yvonne-Guillemette de Kersauson. Ils émigrèrent en 1792.

(5) A. Le Braz, article chez les *Boisiers* (*Fureteur Breton* de 1911).

Dans son intéressant volume, *Villiers de l'Isle-Adam et ses ancêtres* (au

Au sujet de cette croyance fausse et naturellement trop répandue jusqu'à ce jour parmi les érudits de l'Ouest et chez tous les Bretons de lettres, ainsi que pour montrer qu'elle est trop profondément ancrée dans ce milieu qu'honorent quelques historiens de talent, il me paraît utile de citer un fait récent.

C'était au 10e banquet du *Fureteur Breton*, à Paris, présidé par M. Anatole Le Braz — le 18 novembre 1912 — ; le pentyern Léon Durocher eut l'amabilité de présenter et de faire circuler en mon nom, parmi les convives, une photographie du manoir de Penanhoas, que je lui avais adressée au préalable comme un document nouveau d'archéologie bretonne. Mais j'avais eu soin de n'inscrire au bas que cette mention :

« Le vrai manoir breton de Villiers de l'Isle-Adam. »

Il paraît, et je m'en rapporte d'ailleurs à la réponse que me fit l'ami Durocher : à savoir que ces savants et ces « fureteurs » accueillirent cette révélation historique et documentaire plutôt par une moue dédaigneuse, en s'écriant à l'envi :

« Connu ! Archi-connu ! ! C'est Kerrohou ! »

C'était archi-faux, et cette étude le démontre. Aussi je n'insiste pas...

Nous parlerons ailleurs (1) des origines authentiques de Kerrohou, dont la construction actuelle porte la date de 1791 et qui était même alors plus une simple maison bourgeoise qu'une « gentilhommière ». Au commencement du XVIIIe siècle, c'était la propriété de maître Yves Stephnou (2), sr de Kerrohou, sénéchal de Lanrivain (Côtes-du-Nord).

Par mariage et par Marie-Thérèse Gourlay (3), ce manoir

Mercure de France), M. de Rougemont qualifie aussi à tort Jérôme-Charles de Villiers de « Seigneur de Kerrohou », p. 32.

(1) Dans *Villiers de l'Isle-Adam et ses ancêtres bretons* (en préparation).

(2) Contrairement à l'affirmation de Mme Baudry disant que les « Hamon de Tréveno étaient sans doute propriétaires, habitants de père en fils du manoir de Kerrohou. [*La Bretagne à la veille de la Révolution*, chez Champion, t. II, p. 397.]

(3) Fille d'un sénéchal de Lanrivain, Gourlay de la Haye, et sœur des Gourlay, de Saint-Brieuc et de Nantes, qui jouèrent un rôle important à la Révolution et occupèrent de hauts emplois dans la magistrature et dans les assemblées du Consulat et de l'Empire. Ils furent les amis de

revint à Marie-Gabrielle-Thomase Hamon de Tréveno (1), une parente éloignée de l'illustre « Premier Grenadier de la République » La Tour d'Auvergne-Corret, — qu'épousa en 1796 Jérôme-Charles Villiers de l'Isle-Adam, le propre grand-père de l'écrivain.

Là encore il nous faut dire que jamais ce Villiers de l'Isle-Adam ne fut le propriétaire du manoir de Kerrohou, quoique l'ayant habité pendant près de cinquante ans. Il n'en fut que l'usufruitier et seulement encore à la mort de sa femme en 1820 (2). Dès 1837, quand ses nombreux enfants se partagèrent l'héritage maternel, la maison manale de Kerrohou tomba dans la lotie de Julie de l'Isle-Adam, qui devait épouser quelques années plus tard Henry Hingant de Saint-Maur — d'où descendance. Il fut d'ailleurs vendu peu après aux Aulanier de Saint-Brieuc...

Telle est la véritable histoire résumée des manoirs bretons du Légué, de Vannes et de Maël-Pestivien que l'on a jusqu'ici attribués à tort aux ascendants directs de Villiers de l'Isle-Adam. Maintenant il nous reste à éclaircir le mystère qui plane encore sur un autre château breton, dont Madame Baudry (3) a cité le nom, sans plus.

«... Je ne sais si je pourrai partir pour l'Amérique (4) bientôt : si les troubles continuent, il n'y fera pas bon. Mais quoi qu'il puisse en arriver, mon dessein est pris : je me retirerai à *Pennen*, voilà ! Je pourrai avoir, par an, mille livres ; c'est plus que suffisant pour se nourrir avec une vieille servante et un chien, et, hermite (*sic*) à mon âge je serai heureux plus longtemps. Avec une sage économie, comptant chaque jour avec moi-même, je pourrai suffire à tout. De plus j'ai encore un avantage : je serai éloigné du monde

La Tour d'Auvergne et l'un d'eux fit même une réclamation sous la Terreur contre la séquestration de biens de J.-Ch. Villiers de l'Isle-Adam, dont il se disait le procurateur.

(1) Fille d'un avocat en renom, natif de Maël-Carhaix, Bertrand Heruin Hamon, S[r] de Tréveno.

(2) Testament de 1820. — Archives de l'Enregistrement.

(3) Loc. cit. t. II, p. 289.

(4) Il s'agit plutôt de l'Ile Saint-Domingue, alors en pleine révolution des nègres contre les blancs et où l'auteur de cette lettre avait des intérêts fonciers fortement compromis.

et c'est pour moi un gage assuré de bonheur (1).... »

Cet extrait de lettre est tout simplement la filiale et tendre correspondance d'un jeune Breton éloigné depuis son enfance de sa mère, remariée (2). Il n'avait que vingt ans, avait toujours été éloigné du foyer et privé par conséquent de toutes les tendresses maternelles ; il revenait de faire un long voyage d'études de trois ans aux Indes et dans les Mers de Chine sur la frégate du Roi *La Calypso*, commandée par M. de Kergariou (3).

Le lecteur sera peut-être moins surpris de rencontrer tant de sagesse et surtout autant de misanthropie à un âge où la jeunesse a d'autres idées que de se faire « ermite », si nous lui apprenons de suite que ce fils désabusé et sans doute neurasthénique était un Villiers de l'Isle-Adam, le propre père du « Chercheur de Trésors » et l'aïeul de l'auteur de *Tribulat Bonhomet*.

Il n'est pas nécessaire de présenter ici le marin de la *Calypso* : *Jérôme-Charles de Villiers de l'Isle Adam* (né à Brest en 1769, décédé à Locarn en 1846) ; car nous allons le retrouver au cours de cette modeste étude comme étant le « dernier propriétaire » du premier manoir breton des Villiers de l'Isle-Adam.

Parlons plutôt de cette propriété de *Pennen*, dont il est question et où il voulait aller vivre en ermite à l'aurore de la Révolution.

Nous ne connaissons aucun manoir ni même de village de ce nom, en Bretagne. De ce fait, on pouvait donc croire à un nom abrégé. Il pouvait être « Penhoaden » en Lopérec, dont

(1) Lettre de décembre 1789, écrite du manoir de Kerleau en Plourivô, où le signataire vivait depuis peu chez sa tante et marraine, Magdeleine Le Mérer (1710-1794).

(2) Sa mère, Marie-Jeanne de Kersauson (1747-1822), épouse de l'enseigne Charles-François de l'Isle-Adam, s'était remariée en 1782 à Michel Jégou comte du Laz, résidant au manoir de Trégarantec en Mellionnec, près Rostrenen (Côtes-du-Nord). Il était l'unique enfant du premier lit, mais il y en avait quatre autres du second mariage.

(3) Campagnes de la frégate *Calypso* dans les mers orientales de 1786-1789. Elle était commandée par le comte Théobald de Kergariou-Locmaria, capitaine de vaisseau. Le jeune de l'Isle-Adam y servait comme « volontaire de la marine », situation ayant remplacé celle de « garde-marine ». (Archives de la marine.)

il est question dans un manuscrit des Villiers de l'Isle-Adam du XVIIIe siècle, ou bien encore « Penhoën » en Plévin, où jadis, en venant à Kerlouët, errèrent aussi des membres de cette famille.

Grâce à de multiples et minutieuses recherches d'archives, contrôlées depuis par des actes authentiques de la famille des Villiers de l'Isle-Adam, nous avons pu soulever entièrement le voile mystérieux qui recouvrait jusqu'à ce jour ce lieu de *Pennen* (1) et acquérir la certitude que ce n'est autre que le nom abrégé de *Pennenouas* (aussi *Penanhoas* ou *Penarvoas*, comme on dit aujourd'hui) : un ancien château de la paroisse de Lopérec (Finistère), situé non loin de la Poudrerie de Pont-de-Buis.

La gloire de la petite paroisse de Lopérec sera d'avoir été, au XVIIIe siècle, l'habitat préféré, tant au manoir du Nivot qu'à celui de Penanhoas, de trois des plus vaillants lieutenants de du Guay-Trouin : de la Jaille, de Blois de la Calande, et Jean de Villiers de l'Isle-Adam. Comme ce fut aussi son honneur d'avoir eu maintes fois, en villégiature d'été, d'autres hommes de mer qui appartiennent à l'histoire nationale : René du Guay-Trouin et son frère Luc Trouin de la Barbinays, les de Roquefeuil, les fils Blois de la Calande, le baron d'Orognen, Betbéder de Bordenave, Nogerée de la Fillière, de Tourville, de Linois, etc.

Il nous reste à montrer comment le manoir de Penanhoas fut l'ancienne propriété familiale des Villiers de l'Isle-Adam de l'époque et aussi le premier berceau de toute la lignée bretonne de cette famille au nom illustre.

II

Penanhoas. — Son nom et sa situation.

Dans la curieuse région finistérienne, montagneuse et accidentée, encore peu fréquentée des touristes, qui relie les deux

(1) Mme Baudry dit aussi *Pennan* (loc. cit. t. I, p. 90).

sommets culminants de la Basse-Bretagne, le Mont-Saint-Michel de Braspartz des monts d'Arrée au Menez-Hom des Montagnes-Noires, ou pour mieux dire dans la partie élevée qui dévale des hauts massifs à la mer de la baie de Landévennec, juste entre les petites cités de Pleyben, Châteaulin, Braspartz et du Faou, est le pays de *Pezrec*, *Loc-pezrec* (oratoire de Pezrec), dont on a fait le nom modernisé de *Loperhec*, enfin Lopérec.

D'après les historiens religieux, Pezrec, — appelé aussi Pezran, Pezreux, Pezdrec ou Pérec — était le petit-fils d'un petit roi de la Cornouaille insulaire qui, renonçant au trône, se fit moine et vint s'exiler en Armorique pour l'évangéliser. Il vécut là vers l'an 600 non loin et peut-être dans un recoin de la grande forêt du Cranou, en pleine retraite ignorée et au milieu des animaux des bois, sauvages ou craintifs. L'église paroissiale de Lopérec, grâce au cardinal Brossays Saint-Marc, possède ses reliques, et il est le patron de la région. Jadis on l'appelait même la paroisse de Saint-Pérec...

Au point de vue ecclésiastique, Lopérec dépendait alors de l'évêché de Cornouaille (aujourd'hui celui de Quimper), n'étant éloigné que d'environ six lieues de son chef-lieu; mais juridiquement toute cette contrée dépendait en grande partie de la sénéchaussée de la Vicomté du Faou (1), la plus importante des seigneuries de la région. Cependant à certaines époques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, l'on vit plusieurs terres de Lopérec se mouvoir dans l'action

(1) Autrefois, la Vicomté du Faou appartenait à la famille du duc de Richelieu, puis elle passa au duc de Rohan et à sa famille. En 1756, aux décès du chevalier Louis Bretagne Charles de Rohan-Chabot, prince de Léon, et de sa sœur Gabrielle-Sophie de Rohan-Chabot, les terres et seigneuries du Faou, de la Villeneuve, de la châtellenie d'Irvillac et Logonna (aux paroisses de Rosnoën, Hanvec, Guimerch, Lopérec) revinrent aux familles de Châtillon, d'Enrichemont, de Broglie et de Pouyanne. Elles étaient louées, avec leurs greffes — de 1750 à 1759 — pour 16.750 livres à M. Le Roy, sieur du Pontois. Ces propriétés furent vendues le 11 septembre 1762 par les mêmes héritiers, au-dessous de la moitié de leur valeur, pour 83.336 livres à messire Nicolas Magon, seig^r^ de la Gervaisais et de la Gicquelaye, lieutenant général des armées du Roi (1671-1765). C'est alors qu'elles portèrent le nom de « marquisat de la Gervaisais et du Faou. » — Archives départementales.

féodale ou juridique de quelques autres seigneuries, comme celles de Penguern-Tréziguidy ou de Penanhoas (1).

Bien d'autres petites seigneuries bretonnes avec leurs manoirs ou gentilhommières couvraient encore ce coin de Cornouaille. La paroisse de Lopérec était très avantagée à ce sujet. Citons seulement sur son territoire : les manoirs de l'Isle au bourg et de Penguern (aux de Penguern-Tréziguidy) ; ceux de Lanbézégou et Pennaroas-Kerascoët (aux de Penguern et aux de la Pallue) ; celui de Glugeau (aux seigneurs de Fava) ; celui du Bruil ou Bruluec (aux de Pénanguer) ; celui de Kervinic (aux Tréouret, aux de Penguern, puis aux de Kersauzon) ; les manoirs de Kerrain et de Toulguélennec ; celui de Pellan ou de Penlan (aux de Kerpaën) ; ceux du Nivot et de Kerourien (aux Dangérès du Main) ; enfin le manoir de *Penanhoas-Lisle Adam*, dont nous allons retracer autant que possible les origines historiques.

Nous avons rencontré souvent ce nom et celui de la même seigneurie écrit de façons différentes. Il est de notre devoir de les consigner ici. Ce sont, d'abord :

Penanoaz (réformation de 1669).

Pennanoas ou *Penanois* (2) (1704).

Pennanoas et *Pennanouas* (inventaires de 1713 et de 1718).

Pennenoüas (lettres et manuscrit de Villiers de l'Isle-Adam — 1753-1761).

Pennouas (déclaration de succession de 1761).

Ce substantif se décompose en *Penn*, « tête », et *nouas* ou *noas* « nue » — « tête nue », pays dénudé. Est-ce à cause du large plateau un peu découvert, avec landes, où est situé le dit manoir qui domine de ce fait toute la vallée encaissée du Dourduff? ou si ce nom fut donné à cause de la chapelle du lieu, auprès de laquelle le moine Pezrec avait sans doute bâti son ermitage. Nous ne savons et laissons aux hagiographes le soin d'élucider la question.

Les autres façons dont on a écrit le même nom sont :

Penanhoas (inventaires de 1720 et 1767 ; contrat de 1713).

Penanvoas, Penanvoaz ou *Penanroaz* (1713, 1761, 1770).

(1) En 1755, le s[r] de Leissègues était bailli de Châteaulin et de *Penanvoas* [centième denier de Châteaulin].

(2) Signature de *François-René de Tréouret de Penanois.*

Pennenvoas, *Pennanvoas* ou *Pennanroas* (1700 et 1761).
Penavoas (carte de Cassini).
Pennavoas (inventaire de 1761 et expertise de l'an III).
Pennaroas (registre de l'an III).

Là, le mot principal, qui semble être *Pennaroas*, se décompose en *Penn-ar-roas* : *Penn*, « tête », « bout », et *roas*, « rivière » ou « ruisseau » ; ce qui veut dire « bout du ruisseau ». Il est réel en effet qu'en face sud du manoir la rivière du Dourduff fait un coude très prononcé, en forme de tête. En outre le manoir de Penanhoas se trouve près de la tête, c'est-à-dire près de la source d'un petit ruisseau qui va se jeter dans le Dourduff. Il est donc au « bout du ruisseau ». L'on pourra choisir laquelle des deux étymologies est la meilleure...

Le Dourduff, surnommé aussi la rivière de Buis (1), prend sa source au pied des hauteurs de Kerbalaën et du Cosquer, tout proche et à l'ouest du bourg de Loqueffret. Sur sa droite, cette rivière reçoit celle de Rivoal (ou de saint Rivoal), qui vient des côteaux du même nom et qui sert de limites naturelles aux communes actuelles de Braspartz et de Lopérec. Avant son passage sous le viaduc de la voie ferrée de Quimper à Landerneau, elle a encore reçu sur sa droite le ruisseau de Lenturec, appelé la Doufine, qui traverse toute la commune et proche le bourg de Lopérec.

Mais c'est à partir de son confluent avec « la Rivoal » que le Dourduff, plus encaissé, surplombé au nord par un plateau rocailleux, devient réellement pittoresque. Là aussi, cette rivière sert de limites aux communes de Pleyben et de Saint-Ségal et, plus au sud, d'avec celle de Lopérec. Elle continue ensuite son cours sinueux par la belle vallée de Pont-de-Buis, renommée par l'importante Poudrerie nationale qui existe depuis le XVIIIe siècle et qui n'est qu'à trois kilomètres au sud-ouest du bourg de Lopérec, pour se jeter enfin dans l'Aulne canalisée un peu au-dessous de la Poudrerie, à Roscoat.

C'est sur le plateau de 120 mètres d'altitude, limité par les

(1) Il y a encore beaucoup de buis sur ses rives, notamment à Bruluec, anciennement Bruil.

routes de Pleyben à Lopérec et de Lopérec à Saint-Ségal, puis tout au sud par le cours du Dourduff, que se trouve *Penanhoas* — à 2 kilomètres environ de son chef-lieu communal. Ce lieu est tout entouré de villages, où il y avait autrefois quelques manoirs, tels que ceux du Squivit, de Troïlliau, du Cosquer, de Penlan, du Bruluec, de Penhoaden. L'une des productions remarquées de longtemps de ce petit coin de terre sont les cerises (1), excellentes et renommées, et dont il est fait grand commerce.

Penanhoas est desservi par la route de Pleyben à Lopérec qui est à un kilomètre et qui passe la rivière au pont du Dourdû, puis par une autre qui va du Pont-de-Buis à Lopérec en faisant ce détour. Mais jadis et aux époques que nous évoquerons, toute cette région était très mal favorisée comme voies de communication. La carte de Cassini ne mentionne même que la grande route de Quimper à Brest, passant par Pont-de-Buis et Le Faou ; c'était la route des messageries et des malle-postes. Puis celle de moindre importance de Braspartz à Landévennec par Lintonnet et Quimerc'h, laissant au sud le bourg de Lopérec à une lieue environ. Et pourtant il fallait alors s'approvisionner soit au Faou, à Pleyben ou à Châteaulin, le plus souvent à Landerneau, à Quimper (6 lieues) ou à Brest (8 lieues). comme le firent souvent les châtelains de Penanhoas.....

III

Les premiers châtelains de Penanhoas.

L'histoire des ancêtres n'est pas toujours facile à reconstituer, surtout au fond des paroisses, là où les documents écrits du passé sont souvent inexistants, égarés pour la plupart dans les fluctuations familiales ou encore perdus ou détruits dans les remous des événements politiques, tels que

(1) Ogée. — *Dictionnaire de Bretagne.*

ceux qui agitèrent souvent la Basse-Bretagne depuis le XVIe siècle.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons le regret de n'avoir pas à présenter ici une liste complète et intéressante de tous les châtelains de Penanhoas d'avant la Révolution, surtout les noms de ceux qui bâtirent en premier ce manoir désormais historique et qui furent aussi les détenteurs des pouvoirs judiciaires de la dite seigneurie.

Au XVIIe siècle, ce furent les Tréouret qui étaient possesseurs du manoir et de la seigneurie de *Penanhoas* (1). Les Tréouret étaient une vieille famille bretonne de Cast, où existait encore à la Révolution un vieux château de ce nom (2).

Leurs armes étaient : *d'argent au sanglier de sable en furie, allumé et défendu d'argent*, avec la devise : *Sœvit, furit et ardet.* (Il est en furie, se rue et flamboie.)

Ils avaient fourni à toutes les réformations et montres de 1426 à 1562, et leur famille fut maintenue en 1669, aussi bien pour *Tréouret* (Cast) que pour *Penanouaz* (Lopérec), Penfoullic (Fouesnant), Coatlez et Trohannet (Briec), comme pour Kerstrat en Châteaulin.

Au commencement du XVIIe siècle Louis de *Tréouret*, époux de Louise de Moëlien, dame douairière de Kerstrat, était chef de nom et d'armes de la famille. L'un de ses fils, Joseph-Hyacinthe de Tréouret, époux d'Anne de la Roche, alla habiter à Trohannet en Briec ; un autre, Urbain de Tréouret, seigneur de Kerstrat, époux d'Anne Le Gouvello, fut longtemps sénéchal de Châteaulin, et un troisième, Guy-Michel de Tréouret, et son épouse Françoise de la Marre, étaient seigneur et dame de Penanouaz, possédant encore le manoir du Bruil (3) qui passa aux de Penguern. Un acte contrôlé du temps (4) nous enseigne que, le 30 août 1683, écuyer Michel de Tréouret, châtelain de Penanhoas et y demeurant, fit aveu de sa terre, manoir et dépendances, à la seigneurie du Faou.

(1) Pol de Courcy. — *Nobiliaire de Bretagne.*

(2) Ogée.

(3) Bruil ou Bruilluec, non loin de Penanhoas.

(4) Papiers de la famille du Mains.

Vers la même époque, un ingénieur du Roi chargé des fortifications du port de Brest, depuis plusieurs années en Bretagne, s'y étant même marié, René Dangerès sieur du Mains et de la Bellevue (1), propriétaire à Brest et à Recouvrance, acquérait du duc de Richelieu (2) de nombreux afféagements dans la paroisse de Lopérec, tels que le manoir du Nivot (3), les terres de Kerourien, de Coatriguidy, etc., propriétés situées non loin de Penanhoas.

Disons tout d'abord que les origines des Dangerès du Mains sont des plus honorables. Cette famille du Vivarais portait : *Echiqueté d'or et d'azur de 4 tires*. La branche des Dangerès de Pondagre a été maintenue en Languedoc en 1669 et les Dangerès du Mains de Brest confirmés par lettres patentes de 1755.

Certains actes du commencement du XVIIIe siècle qualifient l'ingénieur René du Mains de « noble homme », de « Sr de la Bellevue, seigneur du Nivot, Kerourien et autres lieux » (4).

Le manoir et la terre du Nivot, avec chapelle, moulin, bois, issues et dépendances, étaient situés dans la partie nord de la paroisse de Lopérec, au septentrion de la route de Braspartz au Faou, et au milieu de coteaux montagneux, boisés et élevés qui dominent le cours de la petite rivière de Saint-Rivoal.

Chaque été, ou encore pendant la saison de la chasse, les nombreux membres de la famille du Mains, de Brest, venaient là se reposer de la ville.

(1) René du Mains, s^r de la Bellevue, ingénieur du Roi à Brest depuis avant 1675, marguillier de l'église des Sept-Saints en 1685, décéda dans cette ville et fut inhumé aux Capucins, à l'âge de 61 ans, le 27 octobre 1703. Il signait « Bellevue du Mains ». — (Archives de Brest.)

(2) Il s'agit de messire Armand-Jean Duplessix, seigneur duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, chevalier d'honnenr de Madame la Dauphine et seigneur propriétaire de la Juridiction et Vicomté du Faou, Irvillac, Logonna et la Villeneuve.

(3) « Divers Contrats de féage de plusieurs piesces de terre dépendant du Nivot, consentys par le duc de Richelieu au feu seigneur du Mains, avec les anciennes déclarations des domanniers des terres portées aux dits féages — 14 piesces ». — (Archives des du Mains-la Jaille.)

(4) Notamment l'acte du mariage de Jeanne-Louise du Mains avec le baron Joseph Doroignen, capitaine de vaisseau du Roi de France et contre-amiral d'Espagne. (Archives de Brest et de la Marine.)

C'est aussi au château du Nivot que devait mourir l'un des premiers Villiers de l'Isle-Adam venus en Bretagne.

Quelque temps après la mort de leur père en 1676, quatre des enfants de l'avocat parisien Hiérosme de Villiers (1) s'en allèrent en Bretagne vivre avec leur frère cadet, qui était « écrivain du Roy » au port de Brest. C'étaient Jérôme, François, Jean et Marguerite. François (2) entra dans les gardes-marine en 1683 et y mourut en 1690. Deux ans après, son frère Jean de Villiers entrait dans le même corps en même temps que Jean de Blois de la Calande. Marguerite de Villiers vivait avec son frère Jérôme, qui leur servait de père à tous.

Grâce à ce frère aîné, devenu commissaire ordinaire de la marine et ami des frères Trouin du Guay et des Dangerès du Mains, l'enseigne de vaisseau Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, qui avait déjà à son actif de beaux états de services dans la marine royale et qui fut l'un des lieutenants de l'illustre marin du Guay-Trouin, épousa à Brest le 5 mai 1705 l'une des filles (3) de l'ingénieur René du Mains, *Françoise-Thomase* née à Brest en 1679. Elle avait vingt-six ans et son mari en avait trente-six.

C'est ce Jean de Villiers de l'Isle-Adam qui sert de trait d'union entre la longue et illustre ascendance des Villiers de l'Isle-Adam de Paris et de l'Isle-de-France avec la branche bretonne dont il devint le chef de nom et d'armes et qui a eu descendance jusqu'à nos jours.

Epuisé par une captivité de guerre à l'étranger ainsi que par ses nombreuses et actives campagnes maritimes, Jean

(1) Epoux de Marie de la Roche, dame de la Ménardière et de la Croix.

(2) Aucun des généalogistes et historiens du maître écrivain Villiers de l'Isle-Adam, pas plus que lui-même d'ailleurs, n'a signalé ce François Villiers de l'Isle-Adam, dont nous avons trouvé trace authentique.

(3) Nous avons retrouvé trace de sept de ses enfants : 1° *Françoise-Thomase* (1679-1756), précitée ; 2° *Renée-Jeanne* (1683-1720) ; 3° *Jeanne-Louise* (1684-1745), qui épousa successivement le baron Doroignen et le comte de Roquefeuil ; 4° *Rose*, qui mourut jeune ; 5° *Marie-Georgette*, décédée religieuse du Calvaire en 1744 ; 6° *Louis*, qui, après avoir été officier de marine, marié, se fit prêtre et mourut chez M. de Roquefeuil ; 7° enfin *Thomas du Mains* (1681-1730), qui succéda à son père comme ingénieur aux fortifications de Brest ; il devint chevalier de Saint-Louis et propriétaire du château du Nivot.

de Villiers prit un congé en 1709-1710 et se retira pour reprendre des forces en pleine campagne bretonne, au château du Nivot, le manoir familial des du Mains. Il y succomba à quarante ans, le 16 septembre 1710 (1), au moment où il allait être nommé au grade alors envié de lieutenant de vaisseau (2), ayant le troisième rang sur la liste des enseignes.

Jean de Villiers de l'Isle-Adam laissait une veuve peu fortunée avec quatre petits enfants en bas âge, plus un dont la venue était attendue (3). Ce sont : 1° *Jérôme-Jean de Villiers* (4 ans et 7 mois) (4) ; *Thomas de Villiers* (15 mois)(5) ; 3° *François-Luc de Villiers* (2 ans et 9 mois) (6), puis *Pierre-Jean de Villiers* (5 mois) (7). Les deux derniers ainsi que l'enfant posthume — dont nous n'avons pu retrouver l'acte de naissance — moururent jeunes. Nous reparlerons des deux autres, car ils ont fourni dans la flotte et l'armée coloniale de brillantes carrières toutes à leur honneur. D'ailleurs, c'est la descendance du commandant d'artillerie coloniale Thomas de l'Isle-Adam qui a assuré la vitalité de la lignée bretonne des Villiers de l'Isle-Adam du XIXe siècle.

Françoise-Thomase du Mains fut nommée naturellement tutrice de toute sa petite famille (8). Elle se réfugia au manoir du Nivot pour se consoler de ses deuils successifs et de son veuvage, autant aussi pour procurer le bon air des montagnes cornouaillaises à ses jeunes enfants.

Pendant que les jeunes Villiers de l'Isle-Adam grandissaient, ou mouraient, quelques événements successifs allaient apporter de grands changements dans la famille Dangerès

(1) Ses biographes, ainsi que les Archives de la marine, le font mourir à Brest à cette même date. C'est une erreur ; il appartenait bien au « département de Brest » en qualité d'officier de la marine, mais il est décédé en Lopérec.

(2) L'illustre du Guay-Trouin n'était encore que capitaine de vaisseau.

(3) Jusqu'ici, l'on n'avait attribué que deux enfants à ce père de famille.

(4) Commissaire général de la marine (1706-1761).

(5) Capitaine commandant l'artillerie de Saint-Domingue (1709-1754) et chevalier de Saint-Louis.

(6) Décédé jeune et sans nul doute à Lopérec.

(7) Décédé en nourrice le 6 octobre 1710, quelques jours après son père.

(8) Le 10 octobre 1710 ; tutelle présidée par le sénéchal de Brest, Me Quémar.

du Mains. Nous devons tout au moins les indiquer, surtout pour une meilleure compréhension de la vie des personnages de cette étude.

C'était au lendemain de la rentrée triomphante en France, à Brest, de la brillante expédition de du Guay-Trouin à Rio-de-Janeiro. Le 20 mars 1712, l'un des propres neveux (1) du vaillant chef d'Escadre et aussi l'un de ses meilleurs officiers de marine, le lieutenant de vaisseau Jean de la Jaille, seigneur de Thoux, se maria avec l'une des filles du lieutenant du port de Brest, Marie-Anne Betbéder de Bordenave, qui était la propre cousine germaine de la jeune veuve de l'Isle-Adam. Luc Trouin de la Barbinays signe à l'acte aux côtés du brave lieutenant du marié, le capitaine de brûlot de Blois de la Calande.

Quinze jours plus tard, c'était le tour d'un des meilleurs marins du port de Brest, l'un des émules de du Guay-Trouin : le capitaine de vaisseau Jacques-Aymar de Roquefeuil épousait la propre sœur de Françoise du Mains, Jeanne-Louise du Mains veuve du baron Doroignen. Parmi les assistants se trouvent Jean de la Jaille et le commissaire de marine Jérôme Villiers de l'Isle-Adam.

Ces unions de deux brillants officiers de marine devaient en amener une autre, quelques mois plus tard : celle de l'ancien commandant en second de la *Gloire* et du *Glorieux* (2), Jean Thimothée de Blois, seigneur de la Calande et de Largenoux, avec la veuve de son ancien camarade de l'Isle-Adam, Françoise-Thomase du Mains de Kerourien. C'est cette même alliance qui devait justement amener les Villiers de l'Isle-Adam au manoir breton de Penanhoas, en Lopérec.

La bénédiction nuptiale fut donnée à ces nouveaux époux dans la chapelle du Nivot par écuyer Gilles-Paul de Bouloign (3), abbé de Leslec'h et recteur de Lopérec; mais

(1) Archives de Brest. — Il était fils d'Edmond de la Jaille et de Marie Trouin.

(2) Les hommages de vaillance et de bravoure que du Guay-Trouin a publiquement rendus à Blois de la Calande dans ses Mémoires, surtout à l'occasion de l'héroïque prise du *Cumberland*, suffisent à la gloire de son ancien lieutenant.

(3) Décédé à Lopérec le 18 juin 1722. Ce prêtre était de famille noble ; il

seulement après l'autorisation de la cour des Reguaires de Goueznou (1) et celle même du Roi (2).

Le capitaine de vaisseau de Roquefeuil avait tenu à être le premier témoin de son futur beau-frère, Jean de Blois de la Calande, ainsi que le frère de la mariée, l'abbé Louis du Mains, seigneur de Bienville, ancien officier de marine. Signalons encore la présence du seigneur fondateur de l'église de Lopérec, escuyer Jean de Penguern, chez qui les mariés avaient fait acte de parrainage quelques semaines plus tôt, puis celle de messire Pangolo de la Porte. Du Guay-Trouin s'associa lui-même à ce mariage de petits gentilshommes en faisant octroyer au marié le grade tant mérité de lieutenant de vaisseau (3).

Désirant résider, tout au moins pendant la belle saison, non loin du manoir du Nivot où ils s'étaient mariés et où venaient tous les ans les parents de l'estoc paternel de M[me] de Blois de la Calande, elle et son mari profitèrent d'une vente judiciaire devant la juridiction du Faou pour acquérir, à peu de frais (4), le manoir noble de *Penanhoas* et ses dépendances, distant à peu près d'une lieue du Nivot. Et ils en louèrent aussitôt les dépendances à Jean Le Cam et à Anne Jouissant (5). Ils augmentèrent ce petit domaine en acquérant,

était seigneur de Leslec'h en Trélévern et portait : *d'or à neuf billettes de sable, 3. 3. 2. 1. accompagné d'une coquille de gueules au premier canton.*

(1) 30 août 1712.

(2) Le marquis de Coëtlogon, lieutenant général des armées navales à Brest, reçut du Ministre d'Etat de la Marine de Pontchartrain, une lettre du 24 août 1712, disant entre autres : « ... J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 10 de ce mois. J'ai rendu compte au Roi de la permission demandée par le s[r] de la Calande, d'épouser M[e] de Lisle-Adam. Sa Majesté a bien voulu l'accorder sur le témoignage que vous avez rendu que ce parti convient à cet officier... » — (Archives de la marine.)

(3) Nomination du 25 novembre 1712.

(4) Le prix fut de 2.800 livres. La vente avait eu lieu le 9 septembre 1713 et la prise de possession du manoir le 27 du même mois. — (Archives de la juridiction du Faou.)

(5) Inventaire de Jean Le Cam du 20 décembre 1713, où il est dit : « Qu'étant dépourvu de fourrages à leur entrée dans la ferme de Penanhoas, ce métayer prit par état et estimation les fourrages qui se trouvaient au dit manoir, dont le propriétaire est M. de Blois, absent, et avec promesses de les rendre aux droit desquels le s[gr] de Blois est subrogé. » — (Archives du Faou.)

dès l'année suivante, quelques héritages à Jean-Antoine Suignard du village de Quilliou-Izella (1). Les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714), puis la mort du vieux roi Louis XIV laissaient, en ce moment, quelques loisirs aux officiers de la marine royale des escadres de Brest. Le lieutenant de vaisseau de Blois de la Calande, quoique embarqué (2), en profita pour aménager et entretenir la maison manale de Penanhoas. Malheureusement, l'absence de nombre de documents locaux et de famille, nous prive de faire connaître plus exactement ce qui se passa dans cette résidence champêtre pendant les premières années du ménage Blois de la Calande.

Trois enfants vinrent s'ajouter aux jeunes Villiers de l'Isle-Adam du premier lit. Ce sont : 1° *Jean-Thimothée de Blois*, qui naquit à Brest le 18 septembre 1714; 2° sa sœur *Marie-Françoise de Blois*, née à Lopérec en 1716; 3° enfin *François-Julien de Blois*, qui dut naître aussi à Penanhoas vers 1717. Nous dirons plus loin ce que sont devenus ceux qui devaient fonder dans l'Ouest l'importante branche bretonne de la vieille maison champenoise des de Blois.

La prospérité de cette nouvelle petite famille chez les châtelains de Penanhoas, aggravait à la fois les charges et prenait aussi tous les soins de sa belle-sœur Françoise du Mains. Aussi le comte de Roquefeuil, qui était devenu le curateur des jeunes Villiers de l'Isle-Adam, emmena ceux-ci à son magnifique château de Kerlouët (3), sur les premières collines des Montagnes Noires, et il confia leur éducation au recteur de la paroisse de Plévin, messire Alain Calonnec (4), sous la

(1) Vente du 1er septembre 1714, chez Derm, notaire à Brest, pour 360 livres et 9 livres 10 sols de rentes et chefrentes. — (Registre des Insinuations de Brest.)

(2) Sur l'*Astrée* en 1715 et 1716. L'enseigne Jean de Villiers de l'Isle-Adam avait aussi commandé ce navire de l'escadre de du Guay-Trouin, alors tout neuf, du 24 juin au 26 septembre 1707. — (Archives de la marine.)

(3) Ancien château féodal en Plévin (Côtes-du-Nord), non loin de Carhaix, que le comte amiral de Roquefeuil avait récemment acquis des de Brilhac et des Canaber, et dont il avait fait la résidence de toute sa famille. La famille de Roquefeuil a conservé cette propriété jusqu'à la Révolution, où elle fut vendue comme bien national.

(4) D'après les papiers de la famille du Mains.

vigilante et filiale direction de leur bonne tante et de leur oncle, l'abbé du Mains (1).

Malheureusement, les événements européens qui se précipitaient, allaient de nouveau jeter le deuil dans toutes ces grandes familles bretonnes, notamment au manoir de Penanhoas. La guerre d'Espagne avait fait reprendre la mer à tous nos officiers de la marine royale. Jean de Blois de la Calande, récemment fait chevalier de Saint-Louis (2), avait été embarqué sur le *Mars*, qui faisait partie de l'escadre du lieutenant général Desnos de Champmeslin, chargée de défendre nos colonies d'Amérique. Il était le capitaine en second de son propre beau-frère, le capitaine de vaisseau de Roquefeuil.

Nous ne pouvons rappeler ici comment cette escadre défendit l'honneur du pavillon sur les mers lointaines de la France équinoxiale. Mentionnons seulement que l'un des plus glorieux faits d'armes de ses croisières fut le siège et la prise de Pensacola (3) qui décida de la conquête de la Floride. Comme jadis à bord du *Cumberland*, le capitaine de Blois de la Calande s'y conduisit en héros, mais il devait payer de sa vie cette nouvelle action d'éclat. Il ne put survivre à ses glorieuses blessures et mourut en mer, à son bord, le 8 octobre 1719. Un prêtre cornouaillais, le P. Guillaume Mentéour, aumônier du *Mars* (4), assista l'héroïque officier à ses derniers moments, entouré de Champmeslin, de Roquefeuil, du Guay, de Vincelles et autres de ses camarades de la flotte.

Un inventaire des biens meubles de leur maison de Brest et du manoir de Penanhoas fut dressé (5) lorsque la mort aux colonies du capitaine de Blois de la Calande fut confirmée officiellement. Il est regrettable que nous n'ayons pu retrouver cet acte, à la fois pour nous indiquer le ménage d'un

(1) Jeanne-Louise du Mains, dame de Roquefeuil, décédée à Kerlouët en 1745. Son frère, l'abbé Louis du Mains, y est mort aussi.

(2) 28 juin 1718. (Archives de la marine.)

(3) A Pensacola, la flotte française s'empara de onze navires espagnols, dont le roi de France fit don à la Compagnie des Indes.

(4) Il figure depuis 1717 sur la liste des aumôniers entretenus de la marine. Cet aumônier procura aussi à Mme de Blois un extrait mortuaire de son mari, le 19 février 1720. (Archives de la marine, Brest.)

(5) Le 18 avril 1720 et jours suivants.

officier-gentilhomme du commencement du XVIII[e] siècle et le mobilier d'un manoir breton de Cornouaille, comme pour nous montrer la réelle fortune de la première mère bretonne des Villiers de l'Isle-Adam. En effet, par son contrat de mariage du 29 juillet 1712 (1), la veuve de Blois n'avait-elle pas la communauté de tous les biens de son défunt mari ?...

IV

Un veuvage à Penanhoas. — Les hôtes du manoir.

Les premières années du second veuvage de M[me] du Mains de Blois — c'est ainsi qu'elle signait — qui n'avait que quarante ans, furent des plus pénibles, surtout en face de la lourde charge d'une double famille.

Le roi, sur une pressante démarche de M. de Roquefeuil, accorda en 1720 à la veuve de l'héroïque capitaine du *Mars*, en considération des services de feu son mari, une pension annuelle de 300 livres (2). Mais qu'était-ce en raison des obligations d'élever, d'instruire et de procurer une situation en rapport avec leurs noms de gentilshommes, aux deux enfants survivants de l'Isle-Adam et aux trois enfants de Blois ?...

Du côté des Villiers de l'Isle-Adam et par suite de la vente de maisons à Paris et à Rueil, propriétés de l'aïeul l'avocat Jérôme de l'Isle-Adam, Françoise du Mains possédait depuis le 22 octobre 1720, une rente de 716 livres provenant d'un constitut de 28.640 livres sur les « Aides et Gabelles de France » — ce qu'on appela plus tard « *rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.* »

Du côté des de Blois, elle possédait aussi une rente de 150 livres sur les mêmes « aides et gabelles, » qui avait été constituée au profit du S[r] de Blois (3) en 1713 ; ainsi que ses

(1) Chez Galopin et Derm, notaires à Brest.

(2) Lettre officielle. — Archives de la marine.

(3) Un moment en 1714, Jean de Blois de la Calande avait été le débiteur de l'armateur Luc Trouin de la Barbinays pour 6.100 livres de principal.

enfants de Blois avaient à prétendre à quelques héritages de leur père au pays de la Saulzotte, dont il était originaire.

Elle-même, Mme du Mains de Blois, avait recueilli de l'héritage de son père, ancien ingénieur du roi à Brest, quelques petites propriétés et parcs à Recouvrance et Quilbignon, ainsi que des emplacements de maisons à Brest.

Elle liquida donc quelques-uns de ces héritages, tant à Brest (1) et Recouvrance qu'au pays (2) de son second mari, afin d'augmenter ses petites rentes annuelles et pour subvenir aux frais d'éducation de ses cinq enfants des deux lits, afin surtout de conserver son petit manoir de Penanhoas, où elle devait passer les cinquante dernières années de sa vie.

Les enfants grandissaient. L'aîné de tous, Jérôme de l'Isle-Adam, fut admis dans l'arsenal de Brest comme élève de la marine en 1722, et l'année suivante il devenait « écrivain du roi ». Il devait fournir une belle carrière dans le corps des « officiers de plume » où l'avait précédé son oncle et parrain, Jérôme de Villiers (3). Puis ce fut le tour de son frère Thomas de l'Isle-Adam, qui débuta d'abord dans les gardes-côtes de Bretagne en 1727, pour entrer ensuite à l'école des Cadets de Rochefort en 1730 et aller enfin officier de troupes coloniales à Saint-Domingue.

Certes, le commissaire de Villiers de l'Isle-Adam faisait beaucoup pour ses deux neveux; mais ils étaient encore aidés par leurs autres oncles, Jean de la Jaille et Jacques de Roquefeuil (4), même par du Guay-Trouin. Ces officiers célèbres de notre marine d'alors agirent de même pour les enfants de Blois. Du Guay-Trouin tint même à ce qu'ils fussent embarqués comme « élèves de la marine » dès l'âge de douze ans (5), sur les vaisseaux du roi, avant leur entrée aux gardes-marine » (6), d'où ils sortirent pour devenir plus

(1) Contrats de vente des 23 février 1720, 2 mai 1721, 12 janvier 1723, etc.

(2) Son beau-frère, François de Blois, lui achète en 1724 pour 1.194 livres une rente de 51 livres 5 sols et 10 deniers. (Archives de Brest.)

(3) 1654-1742.

(4) M. de Roquefeuil était aussi le tuteur et le parrain de François de Blois, alors que l'aîné Jean-Thimothée de Blois était le filleul de M. de la Jaille.

(5) Note des Archives de la marine.

(6) Jean-Thimothée de Blois (1714-1751) entra aux gardes en 1731 et son frère François-Julien (1718-1766), dit le « chevalier de Blois », en 1734.

tard de brillants officiers de marine comme leur père (1).

Tous, Villiers ou de Blois, dès qu'ils rentraient à Brest ou qu'ils avaient quelques loisirs dans ce port, ils s'empressaient de se rendre près de leur mère commune au manoir de Penanhoas, où elle habitait le plus souvent, principalement dans toute la belle saison. Malgré la disparition d'importantes pièces des archives locales, nous avons maintes fois retrouvé trace de leur présence au pays de Lopérec, où tous s'empressaient d'être parrains avec leur sœur (2) ou des amis. Leur mère, Françoise du Mains, payait d'exemple et nombreux sont les baptêmes et mariages de la paroisse de Lopérec, où elle a assisté soit en qualité de marraine ou comme témoin.

Il est intéressant de citer quelques faits à l'appui. Cela nous montrera, d'ailleurs, comment cette châtelaine savait remplir ses devoirs de bon voisinage, aussi bien avec de simples ménagers comme ceux de Penanhoas, de Troilliau, de Brulluec ou de Penhoaden, qu'avec ses parents du Mains, du Nivot, ou encore envers les gentilhommes du pays, les de Penguern ou les de Kerohan.

Et ils remontent loin :

17 Juillet 1697. — *Françoise du Mains* (3) est marraine de Marie-Anne Léon, avec Barnabé de la Saudraye, seigneur de Nizon.

3 Juillet 1712. — Le capitaine de brûlot de *Blois de la Calande* et *Françoise du Mains*, « dame de l'Isle-Adam », non encore mariés, sont parrain et marraine de Françoise de Penguern, fille du s[r] Jean de Penguern et d'Ursule-Louise de la Coudraye.

20 Juillet 1715. — *Françoise du Mains* « dame de Blois » est marraine de Thomas-François Le Gal, au château du

(1) Fait rarissime parmi nos grandes familles maritimes, six membres de cette lignée bretonne des de Blois reçurent la croix de Saint-Louis.

(2) Marie-Françoise de Blois (1716-1789) qui se maria plus tard avec le capitaine de vaisseau Alain Nogerée de la Fillière.

(3) Ses sœurs, Jeanne-Louise et Marie-Georgette du Mains le furent souvent aussi, même au XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e] siècle. Il en fut de même de l'abbé Louis du Mains et de l'ingénieur Thomas du Mains, leurs frères.

Nivot, avec son frère Thomas du Mains, brigadier des ingénieurs du Roi.

19 Septembre 1715. — Au mariage de Guillaume Cam de Penanhoas et de Marie Melon, est témoin *Françoise du Mains*, qui signe « du Mains de Blois », en même temps que Marie du Mains et l'abbé Louis du Mains.

3 Septembre 1716. — Au mariage de Bernard Cam, frère du précédent, avec Fleury Naga, *Mme du Mains de Blois* est témoin avec son fils *Thomas de Villiers de l'Isle-Adam.*

16 Avril 1717. — Au baptême de Thomas-Marie Cam, fils de Jean Cam et de Anne Jamet, de Penanchoat, le parrain est l'escuyer *Thomas Lisleadam.*

6 Septembre 1718. — Au baptême de Jean Thimothée Cam, fils des ménagers de Pennanouas, le parrain est *Jean Thimothée de Blois.*

14 Août 1725. — *Jérôme-Jean de Villiers de Lisleadam*, écrivain du roi, est parrain de Claire Offret, avec du Plessix de Bénac.

Le 2 Juillet 1726. — Baptême de trois jumeaux au château du Nivot, Joseph-François, René-Thomas et Antoine, tous enfants de Thomas du Mains et Anne-Marguerite Auffret, seigneur et dame du Nivot. Le parrain du premier fut le *Chevalier de Blois* avec sa mère *Thomase-Françoise du Mains ;* celui des deux autres fut *Thomas, chevalier de Villiers de Lisle-Adam* avec Julienne de Lépinay.

12 Décembre 1732. — Messire *François de Blois* et sa sœur Marie-Françoise de Blois sont parrain et marraine de François-Mathieu Henry.

20 Juillet 1738. — A la bénédiction de la cloche de Lopérec *François-Jullien-Ursule-Louise*, le parrain fut *François-Julien de Blois*, sous-brigadier des gardes du pavillon, avec Louise-Ursule de la Coudraye, dame de Penguern. Ses frères et sœurs sont là, ainsi que sa mère « *du Mains de Blois* ».

22 Février 1740. — Au mariage de Marc Le Guillou avec Marie Souben assistent les *frères de Blois.*

24 Février 1740. — L'aîné de *Blois de la Calande* assiste aussi au mariage de Michel Le Goas (de Bruilluec) avec Marie Le Naga.

10 Juillet 1740. — *Marie-Françoise de Blois* est marraine de Jean Miossec (de Troilliau). Son frère aîné est présent.

26 Septembre 1742. — Au baptême de François-Marie Tromeur de Bruluec, le parrain est *François-Julien, chevalier de Blois*, et la marraine, sa cousine Goubert de Kerharo.

8 Octobre 1742. — Tous les de Blois, ainsi que leur mère, *« du Mains de Blois, »* sont présents au mariage de Jean Le Stang avec Françoise-Thimothée Cariou.

17 Octobre 1742. — Au baptême de Marc Le Guillou, le parrain est *l'enseigne Jean-Thimothée de Blois* avec Louise-Hélène de Raguideau. Tous les de Blois sont présents et signent.

22 Mai 1743. — *Mlle de Blois* est marraine, avec Marc Le Guillou, de Marie-Anne Cévaër, de Kervoanton. *Françoise du Mains* y assiste aussi.

10 Juillet 1743. — Au baptême de François-Hilarion Guillou, *Marie de Blois* est marraine avec Messire Anne Hilarion, marquis de Tourville, enseigne de vaisseau.

26 Juillet 1743. — Au baptême de Jean-Marie Le Stang, du manoir de Penavoas, le parrain est *l'enseigne Jean-Baptiste de Blois* avec Aimée-Agathe Dumay, épouse d'écuyer Aimé de Frésier, directeur des fortifications à Brest.

30 Juin 1748. — Au baptême de sa négresse Françoise-Rosalie, le parrain est le capitaine d'artillerie *Thomas de Villiers de l'Isle-Adam*, et la marraine, Françoise-Elisabeth Briochet, dame de Blois.

5 Juillet 1749. — Au baptême de Joseph-Pierre Salaün, fils du ménager de *Penanhoas*, le parrain est le *chevalier de Blois*, et la marraine, sa cousine Marie-Louise de Rocquefeuil, dame d'Avaugour,

23 Août 1752. — Au baptême de Jeanne-Elisabeth-Françoise Salaün, fille du ménager de Pénanhoas, y assiste le commissaire *Jérôme Villiers de l'Isle-Adam*.

Jusque vers 1748, la châtelaine de Penanhoas ne pouvait recevoir à Lopérec que ses enfants de Blois et tous leurs parents alliés, les du Mains, les de Roquefeuil, les Goubert, ou bien de leurs amis comme le chevalier de Tourville ou Louise-Hélène de Raguideau. Puisque depuis 1732, son fils, Thomas de Villiers, était à Saint-Domingue, et depuis 1738, son frère aîné, Jérôme de Villiers, était aussi à la Guyane.

Seulement le mariage du premier à Saint-Domingue allait en occasionner un second : le lieutenant de vaisseau Jean-Baptiste de Blois, au cours d'un voyage dans la France équinoxiale, épousa au Cap français, en 1744, la propre belle-sœur de son demi-frère Thomas de l'Isle-Adam, Françoise-Elisabeth Briochet, fille d'un ancien capitaine de milice. Il la ramena à Brest et ce fut une habituée de plus, avec ses petits enfants, du manoir de Penanhoas. Françoise-Thomase du Mains quitta alors pour quelque temps Penanhoas pour un voyage de grand deuil : les obsèques au château de Kerlouët près de Carhaix, de son beau-frère le comte Jacques-Aymar de Roquefeuil, lieutenant-général des armées navales.

Il était mort en mer sur son vaisseau le 8 mars 1744. L'on rapporta son cœur près de son château pour le placer au-dessus des bancs de Kerlouët dans l'église paroissiale de Plévin, dont le défunt avait été le bienfaiteur en 1720 et en 1742 (1). La cérémonie eut lieu par les soins du recteur Alexis Garnier. A côté de la famille de Roquefeuil et de sa sœur, veuve, Jeanne-Louise du Mains de Roquefeuil, était Françoise du Mains de Blois, qu'accompagnait sa fille Marie-Françoise de Blois. Elle passa quelques semaines à Kerlouët, qu'elle ne devait plus revoir, sa sœur y mourant le 7 septembre 1745 (2).

Depuis la mort au Hâvre de son beau-frère, le vieux commissaire Jérôme de Villiers, Madame du Mains de Blois réclamait le retour en France de ses deux fils du premier lit retenus par leur service dans nos colonies d'Amérique.

Le capitaine d'artillerie Thomas de Villiers de l'Isle-Adam revint le premier en Bretagne, pour raisons de santé, au commencement de l'année 1748, et il passa toute la belle saison au manoir de Penanhoas, en compagnie de sa mère, de sa belle-sœur Briochet de Blois, de sa sœur Marie de Blois (3).

(1) Don d'une lampe d'argent en 1720, souvenir de sa campagne d'Amérique où était mort Blois de la Calande, et en 1742 don d'un magnifique dais en souvenir de sa nomination de lieutenant-général.

(2) Archives de Plévin.

(3) Voir ci-dessus le baptême de sa négresse du Congo et domestique.

Il ne put repartir pour Saint-Domingue que dans l'été de 1749, pour rentrer définitivement en France quelques années plus tard. Presque à la même époque son frère, le commissaire ordonnateur, rentrait lui aussi de Cayenne. Mais, obligé de continuer pendant quelque temps ses services à Paris, il ne prit du service à Brest que dans l'été de 1750, tout en allant se reposer des fatigues des colonies, l'été, à Penanhoas (1).

Bientôt de nouveaux deuils allaient frapper douloureusement les habitants de ce manoir et hâter les jours de la vieille châtelaine, déjà septuagénaire. Le 18 juin 1751, pendant une croisière à Saint-Domingue, l'aîné des de Blois de la Calande, chevalier de Saint-Louis, mourut à bord de la *Favorite*, au Cap Vert, laissant une veuve et deux enfants en bas âge (2). Trois ans plus tard, à peine rentré de Saint-Domingue, le plus jeune des Villiers de l'Isle-Adam, le capitaine d'artillerie et des bombardiers, chevalier de Saint-Louis, succombait lui-même à Brest, laissant de son côté une autre veuve et deux jeunes enfants (3).

Douze jours après le décès de Thomas de l'Isle-Adam, un mariage intime avait lieu dans la chapelle du château de Penanhoas. Françoise Briochet, la jeune veuve de Jean-Baptiste de Blois, se remariait avec le commissaire de marine René-Pierre Péan s[r] de Livaudière. Sa sœur, Briochet de Lisle-Adam, quoique en grand deuil, assiste à la cérémonie ainsi que son neveu Achille de Lisle-Adam, son beau-frère le commissaire Villiers de l'Isle-Adam, sa sœur Marie-Françoise de Blois, et sa belle-mère du Mains de Blois.

Dix-huit mois plus tard mourait à Brest, à l'âge de 78 ans, *Françoise-Thomase du Mains*, qui avait été la mère des lignées bretonnes des Villiers de l'Isle-Adam et des de Blois. Elle fut inhumée dans l'église Saint-

(1) Voir les actes de baptême ci-dessus.

(2) Françoise-Elisabeth Briochet avait alors comme enfants : Jérôme-Jean de Blois et Aimée de Blois, dont nous n'avons pu retrouver les actes de naissance. Un troisième, Alexis-François de Blois, né à Brest en 1749, avait dû mourir en nourrice.

(3) Marie-Elisabeth Briochet avait comme enfants : Achille-Victor de l'Isle-Adam (né vers 1740) et Charles-François de l'Isle-Adam (né en 1741), tous deux originaires de Saint-Domingue.

Louis (1). Auparavant, elle avait eu la consolation de voir se créer une famille chez son fils aîné Jérôme de l'Isle-Adam, à qui allait revenir le manoir de Penanhoas.....

V

Le mobilier d'un manoir breton en 1750

Il nous a paru intéressant de profiter de nombreux renseignements fournis par des papiers de famille provenant des propriétaires de Penanhoas, pour montrer l'état exact d'une petite gentilhommière bretonne au milieu du XVIIIe siècle.

Indiquer la cuisine et tous ses ustensiles du temps, les salles à manger et leurs accessoires, les chambres ou cabinets avec leurs meubles, la cave avec son contenu, le hucher avec son bois ou ses instruments de labour, les écuries et étables avec leurs habitants, n'est-ce pas évoquer déjà toute la vie et l'existence des châtelains et de leur personnel ? Donner la valeur des bestiaux, des récoltes, comme du linge et des meubles d'un manoir, n'est-ce pas jeter aussi un curieux coup d'œil rétrospectif sur la vie de nos ancêtres, examen utile encore dans sa comparaison avec le coût de la vie bretonne d'aujourd'hui ?....

Le lecteur éprouvera, certes, quelque déception devant le dénombrement du mobilier modeste et surtout peu riche du manoir de Penanhoas, là surtout dans l'ancienne résidence de brillants officiers de la marine royale, aussi la première propriété bretonne d'un des plus héroïques lieutenants de du Guay-Trouin et qui était restée à sa veuve.

Une courte mais juste explication s'impose.

Devenue presque impotente et sa santé étant de plus en plus altérée, Mme du Mains de Blois, l'année avant sa mort, avait fait emporter de Penanhoas pour sa maison de ville mieux garnie et mieux entretenue, — Grande Rue, à Brest, — où elle devait mourir, nombre d'objets précieux ou utiles. Elle avait commencé même auparavant, depuis qu'elle vivait en

(1) Archives de Brest.

commun avec sa fille, son fils Jérôme et sa belle-fille. Il ne restait donc à la maison de Lopérec que l'indispensable, plutôt les vestiges de l'ancien mobilier de feu M. de Blois.

D'autre part, si nous avons établi le peu de fortune de la veuve du héros de Pensacola, il faut convenir que, pendant les longues trente-sept années de son veuvage, elle avait dû encore écorner son maigre avoir pour subvenir à l'éducation de ses enfants des deux lits.

Penanhoas comprenait une maison manale, des bâtiments de ferme et dépendances, puis une chapelle entretenue par les châtelains.

La maison manale était une simple maison bourgeoise de 60 pieds de long sur 36 pieds de large (1) se composant d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier. Au rez-de-chaussée il y avait une grande cuisine, une arrière-cuisine avec four, puis une grande salle avec une plus petite à côté, donnant toutes les deux sur les jardins. L'étage comprenait deux chambres et deux grands cabinets pouvant en servir. Au-dessus, tout en haut de la maison et à côté du grenier, on voyait encore deux petits cabinets, servant au personnel ou de pièces de débarras. Au dessous, trois caves.

Faisons maintenant l'inventaire de ces pièces contenant beaucoup plus de choses délaissées que d'objets de valeur.

La cuisine du manoir.

Ainsi qu'on va le voir, elle était meublée à la mode des campagnes bretonnes, et l'on y mettait un peu de tout, au hasard de la place et surtout en l'absence du personnel habituel. Nous parlerons à part des blés que l'on y déposait dans des coffres. Enumérons le mobilier de la cuisine :

Un grand coffre à bled ou huge avec clef et clavure....................................	12 #
Un autre plus petit avec sa clef et clavure......	6
Une armoire de vesselier avec son vesselier au-dessus....................................	12
Une table de cuisine avec ses deux escabaux...	2

(1) 20 mètres sur 12.

Une maye à paste	2 #		
Une mue à poulet	1		
Deux grands billots de bois		10 s.	
Une paire de landiers	1		
Une crémaillière	1		
Une pelle et une paire de pincettes	1		
Un trépied		10	
Un moyen bassin très mauvais		15	
Quatre plats d'estain, un plat percé, un plat à soupe et vingt-quatre assiettes aussy d'estain, le tout pezant 30 livres, à 12 sols la livre d'estimation	18		
Trois chandeliers de cuivre	3		
Une paire de mouchette		10	
Un moulin à caffé avec sa boëtte	1	10	
Une boëtte à sel avec une boëtte à farine de bois		5	
Deux barattes et une cruche	1		
Deux grils	1		
Quatre mauvaises chevrettes			10
Une marmitte de cuivre rouge avec sa couverture	12		
Une marmitte de fer avec sa couverture	4		
Une poëlle à frire	2		
Une broche et deux brochettes	1		
Un écumoir, une cuillière à dégresser avec une cuillière à pot de cuivre	2		
Une petite marmitte sans couverture	1		
Un trépied		10	
Dix planches servant d'étage	2		
Deux casserolles de cuivre et un plat fond aussy de cuivre rouge	4		
Quatre caffetières de fer-blanc		10	

Dans l'arrière-cuisine.

Une grande huge	9 #	
Un grand coffre à bled garni de fer	6	
Une vieille mue à poulet	1	
Un baril cerclé de fer	1	
Deux cuves à bué avec un vieux bast de vieux harnois	1	

Un fer à repasser	2 #	
Un crocq à viande	2	
Un pillon avec son mortier (1)	3	
Deux caraffes de cristal et deux de fayance		10 s.
Trente-cinq assiettes de fayance	3	
Deux salladiers et deux sallières de cristal	1	
Quatre gobelets de cristal et neuf verres		10
Cinq gobelets de porcelaine et quatre de fayance, le tout avarié, avec deux soucoupes		10
Un sucrier avec sa couverture et un moutardier	1	
Deux rolloirs à pâtisserie	1	
Deux tayères et un surtout de fayance avec sa coupe et la couverture d'une écuelle	1	
Une vieille eguaire d'argent haché	1	
Un passepurée de cuivre rouge	2	
Une paire de balance cuivre rouge avec ses poids de plomb de la pesanteur de vingt livres	6	
Un vieux poids de mare dépareillé de la pezanteur de trois livres	3	
Cinq grands pots de fayance et six autres vieux avec quatre vernis	18	

Première salle.

Un prie-Dieu avec ses clefs et clavures	6 #	
Un bois de couchette garni d'une coette et orellier de plume et traversin aussy de plume, d'un matelat, couverture de ville piquée avec son ciel et fond de toille peinte et rideau vert.	60	
Un autre bois de couchette garni d'une paillasse et une mauvaise petite couverture picquée avec son fond de vieux satin piqué	20	
Une glace très petite à cadre doré	12	
Un grand tableau avec deux autres petits	12	
Deux fauteuils et trois chaises foncées de jonc	3	
Un petit tabouret bourré très mauvais		10 s.

(1) A l'inventaire, M. de l'Isle-Adam avait demandé la distraction d'un autre pilon avec son mortier de Gaillac.

Deuxième salle.

Une armoire bois de noyer avec son tiroir.....	50 #
Une autre armoire bois de chesne............	30
Une table à manger ovale....................	1
Une petite table quarrée....................	1
Dix chaises foncées de jonc..................	9
Une boëtte à pendulle.......................	3
Deux tableaux avec leurs cadres, représentant l'Empereur (1) et l'autre un sonneur de biniou.	2
Une baille à rincer verre avec sa tablette.......	1
Une petite table ronde avec son pliant.........	1
Deux volants de lit toille de coton, garnis de toille peinte.............................	12

1re chambre haute.

Une vieille couchette vermoulue avec son ciel et rideau de vieille serge grise sans coette, matelat ny couverture...........................	12 #
Cinq vieux fauteuils et une chaise de rotin.....	18
Un vieux fauteuil de poin....................	3
Une table à tiroir..........................	2
Un petit miroir à bordure brune et jaune.......	6
Deux chaises et un fauteuil foncés de jonc......	3
Un tableau au-dessus de la cheminée..........	3
Une paire de landiers.......................	2
Une paire de chenets.......................	3

2e chambre.

Une vieille armoire vuide.....................	3 #
Un vieux fauteuil...........................	4
Huit chaises foncées de jonc..................	8
Un vieux rouet.............................	1
Un tapis de Turquie.........................	9

(1) Sans doute le roi Louis XV.

1er Cabinet de l'étage.

Un lit à tombeau garni de rideau vert, une coëtte de balle, un matelat et une mauvaise couverture de laine blanche........................	30 #
Un autre lit à tombeau de sarge verte garni d'une coëtte de balle, un matelat et un traversin de plume avec deux mauvaises couvertures de toile..............................	30
Une table bois de chesne à tiroir...............	1
Trois chaises foncées de jonc..................	2
Deux morceaux de tapisserie de Bergame, un vieux rideau de fenestre toille peinte, une petite tablette...............................	2
Un coffre..	2

2e Cabinet de l'étage.

Une armoire vuide............................	6 #
Une paillasse, une coëtte de balle et une couverture de laine..............................	6

1er Cabinet d'en haut.

Un mauvais bois de lit avec ses rideaux d'étamine rouge.................................	3 #
Une autre mauvaise petite couchette garnie d'une mauvaise paillasse......................	3
Un vieux fauteuil de sarge....................	1
Trois chaises foncées de jonc..................	2
Un bois de garde manger ; un ciel de lit garni d'étamine rouge, une vieille table de Louergat.	2

2e petit Cabinet.

Un lit à tombeau garni de rideau de sarge grise et une paillasse..............................	6 #
Un autre lit garny de sa paillasse, de deux traversins de balle, une vieille courte-pointe de toille peinte et ses rideaux destamine bleuf...	6

Une table pliante avec un bois de garde-manger	1 #	
Une chaise avec un petit banc bois de sapin....	1	
Un vieux tabouret bouré......................	1	
Six morceaux de tapisserie de Bergame........	10	
Une vieille tapisserie de point d'Hongrie.......	6	
Un panier garni de deux cantines de verre.....	3	
Un mauvais coffre garni de sa serrure et clef...	2	
Un vieux bahu..............................	1	
Un coffre sans clef...........................	2	
Un sac de toile de voile avec un peu de bœur..	1	
Une vieille selle..............................	3	

Dans un grenier.

Un vieux rouet................................		10 s.
Un bois de lit garny de toille..................	3	
Un vieil arrosoire de cuivre....................	1	10
Six vieilles chaises très mauvaises garnies de cuir, six autres de jonc, deux vieux fauteuils et quatre vieux tréteaux de table.............	2	
Un métier à piesce et un guéridon.............	1	
Dix-sept boulles de Gaillac.....................	9	

Bibliothèque.

Il nous faut indiquer sous cette rubrique quelques vieux livres trouvés dans le prie-Dieu de la Salle. Les autres étant à Brest. Les voici :

Un livre intitulé *L'Histoire de Bretagne*.........	6 #
Trois tomes concernant la médecine...........	3
Un livre intitulé *Dialogue espagnol et français* et *l'Histoire de la République de Hollande*........	1
Cinq volumes dépareillés de l'*Histoire des Juifs*.	1

Grains et blés, etc...

Nous allons grouper ici tous les grains, blés et autres récoltes trouvés à Penanhoas après le décès de Mme de Blois. Il sera facile au lecteur de comprendre le pourquoi de cette

provision, car elle provenait de la récolte précédente dont le propriétaire de la terre avait la moitié, de même que la moitié des autres grains étant en terre et qui vont être évalués ci-après au prix d'alors ; le métayer ayant l'autre moitié. C'est ce qu'on appelait le *métayage*, mode d'affermement qui subsiste encore dans quelques parties de la Bretagne.

Vingt bœsseaux d'avoine, à raison de 4 livres le bœsseau	80 #	
Dix-sept bœsseaux de blé noir, à raison de 4 livres le bœsseau	68	
Six bœsseaux de seigle à raison de 3 livres le bœsseau	18	
Deux autres bœsseaux de seigle de l'année précédente	6	

Voici maintenant l'évaluation des blés sur pied, non récoltés :

La part des bleds de seigles pendant par racine dans le *Parc an Croissant*, semance distraite..	34 #	10 s.
La part de l'avoine pendant par racine dans *Parc Marre* et *Parc arguiner*	22	10
La part et portion des bleds noirs pendant par racine dans *Parc ar Croissant, Parc ar Menguen, Parc-Bihan* et *Parc arguiner*	21	
La part et portion des foins en herbe dans *Prat Penanhoas* et *Prat Bruluec*	12	
La part et portion de chanvre estant dans *Parc ar leur*	1	10

Instruments aratoires.

Ils appartenaient sans doute au fermier, car nous n'avons trouvé trace que des suivants, considérés comme outils de jardin :

Une pelle de fer	1 #	
Un rateau		15 s.
Une ligne de bitort avec un cercloir de fer	1	
Un mauvais arrosoir	1	

Chevaux et bestiaux.

Il en était de même dans le métayage pour les bestiaux que pour les récoltes, dont le fermier avait la moitié. Dans l'inventaire de 1757 que nous avons sous les yeux, on ne cite que la part du propriétaire ; nous allons doubler les chiffres, afin de donner exactement le prix des bêtes à cette époque.

Voici :

Un cheval hors d'âge	36 #	
Deux grands bœufs hors d'âge.................	159	
Deux bovillons de trois ans..................	51	
Une génisse de deux ans	15	
Une vache noire de cinq ans..................	24	
Une autre vache garre jaune avec son vaux....	39	
Une vache garre noire........................	27	
Une vache biscorne de mesme coulleur	24	
Une autre vache de mesme coulleur............	22	10 s.
Une vache noire hors d'âges..................	22	10
Autre vache rouge aussy hors d'ages..	24	
Un vaux de cette année.......................	3	

Le curieux inventaire que nous venons de mettre au jour et où l'on oublia pourtant la cave, le bûcher, etc..., comprend en outre l'énumération du contenu de la chapelle de Penanhoas, entretenue par les châtelains du lieu. Nous lui consacrons plus loin un chapitre à part.

VI

Le premier Villiers de l'Isle-Adam propriétaire de Penanhoas.

Dès le jour de la vente du mobilier de Penanhoas, le 12 juillet 1757, le seul fils Villiers de l'Isle-Adam survivant déclara au greffe de la juridiction des Reguaires de Guesnou, prétendre à la propriété privative du revenu et du produit

des immeubles de feue Madame sa mère par compensation avec sa pension (1) et autres conditions arrêtées entre elle et lui (2).

Nous n'avons pu retrouver l'acte antérieur auquel il est fait allusion. Ce qu'il advint ensuite cependant : c'est que les héritiers de Blois renoncèrent à la succession assez grevée de leur mère, et que si les mineurs du capitaine Thomas de l'Isle-Adam reçurent la maison de la Grande Rue (3), que leur grand'mère avait eue de l'héritage de Georgette du Mains (4), le manoir et les dépendances de Penanhoas revinrent au commissaire de marine Jérôme-Jean de Villiers de l'Isle-Adam, resté le seul chef de nom et d'armes de la famille.

En 1754, il avait épousé, dans le pays de Guingamp, Magdeleine Le Mérer de Kerleau, et c'est celle-ci qui devint à la mort de sa belle-mère la nouvelle châtelaine du vieux manoir des Tréouret.

Comme jadis avec sa mère et sa sœur, il y passa tous les étés et la saison de la chasse, surtout quand les loisirs de ses fonctions dans l'arsenal ou en escadre le lui permettaient. Il avait gardé chez lui sa sœur Marie-Françoise de Blois. Mais celle-ci se maria en 1758 (5) avec le capitaine de vaisseau Alain Nogerée, seigneur de la Fillière. C'est le dernier mariage que nous connaissons des châtelains de Penanhoas qui ait eu lieu dans la seule chapelle qu'aient jamais possédée les Villiers de l'Isle-Adam de Bretagne.

Nous n'avons pas à dire ici toute la fin de carrière de l'ancien colonial Jérôme de l'Isle-Adam, devenu seulement châtelain lorsqu'il eut dépassé la cinquantaine. Nommé

(1) Il s'agit de la pension de 725 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, appartenant aux deux Villiers de l'Isle-Adam et dont leur mère avait toujours joui même après leur majorité.

(2) Ces arrangements durent être ceux des 10 juin 1755 et 18 mars 1756 dont il est fait mention sans détails dans un inventaire postérieur.

(3) Cette maison désormais historique porte actuellement le n° 84 de la rue Louis-Pasteur. En 1744 elle était occupée par le bureau de poste de Brest, dont le directeur était M. Bersolles.

(4) Décédée au Calvaire de Quimper le 26 mai 1744.

(5) La bénédiction nuptiale fut donnée à ces époux déjà mûrs par le Père Marc Lacaze, qui prêchait une mission dans la paroisse, et en présence de Pierre Guével, recteur de Lopérec, des châtelains de Penanhoas et de tous les Dangérès du Mains, châtelains du Nivot. (Archives de Lopérec.)

commissaire principal de la marine à la veille de sa retraite, qu'il dut prendre pour cause d'infirmité, en 1760, l'ancien commissaire d'escadre du marquis de Couflans, se retira presque définitivement à Penanhoas, auquel depuis sa rentrée en France il donnait tous ses soins.

Il avait loué la ferme, mais il s'était réservé un bois, un verger, et un jardin, dont il s'occupait spécialement. Il fit des réparations au manoir, à la chapelle, ainsi qu'aux bâtiments de la métairie, s'adonnant à tout ce qui pouvait restaurer son petit domaine, dont il avait dû malheureusement aliéner une partie de la terre en 1761 (1) pour régler d'anciennes dettes de famille qui lui étaient échues.

Jérôme de Villiers et Magdeleine Le Mérer vivaient à Penanhoas avec une femme de chambre, une cuisinière, un domestique et un jardinier, en pauvres gentilhommes et surtout grâce à sa pension de 2000 # sur les Invalides de la Marine.

Adulés de leur personnel, auquel ils restaient attachés, et très aimés des paysans et autres gens de Lopérec, ils se plaisaient à recevoir à Penanhoas, malgré leur peu de fortune, leur cousin le chef d'escadre de Roquefeuil et ses enfants ; puis les Nogérée, les Péan, les du Mains, les Cozou de Launay et autres membres de leurs familles alliées. Jérôme de Villiers aimait encore à aller chasser (2) chez des amis de cette région alors forestière et très giboyeuse ; comme à visiter les fermes voisines, causer avec les métayers, leur prodiguant les meilleurs conseils pour leurs cultures, les soins de leurs animaux, la création et l'entretien de leurs vergers.

Miné par un long séjour colonial, comme par une surdité qu'il y avait contractée, ce châtelain peu fortuné mourut à Penanhoas, sans hoirs, un soir d'hiver de l'année 1761. Ses deux neveux et héritiers, Achille et Charles de Villiers, ne purent même assister à ses obsèques, dans l'église de Lopérec, car élèves-officiers de vaisseau, ils étaient en mer, sur le *Brillant* et sur le *Défenseur*.

Les grands chefs de la marine à Brest rendirent hommage à sa mémoire dans une supplique au roi pour sa veuve. Le

(1) Contrat à réméré de 5 ans du 26 mai 1761, devant Me Martret, notaire à Brest, de la moitié de la terre et métairie de Penanvoas à François Labbous, de Brest. (Archives des Domaines.)

(2) Il possédait 3 fusils et un outillage complet de chasseur.

commandant du port écrivait : « Il a été commissaire ordonnateur à Cayenne où il a demeuré je crois 15 ou 16 ans, où d'autres auraient pu faire fortune il a vendu tout ce qu'il avait. Tout le département connaît l'intégrité et l'application au service dans lesquels il a toujours vécu... » De son côté l'Intendant de la Marine Hocquart mandait au duc de Choiseul : «... C'est un fort honnête homme, d'une probité reconnue, qui avait servi plusieurs années aux colonies et utilement dans les ports. Il meurt très pauvre et laisse une veuve, femme de condition de la Province, presque sans pain, heureusement sans enfants (1) » C'est le plus bel éloge de cet ancêtre de l'auteur des *Contes cruels*.

Le roi vit ces lettres et sur l'une d'elle il inscrivit lui-même au bas : *« Bon 700 # »*. Ce fut le chiffre de la pension que reçut en effet Magdeleine Le Mérer, veuve Villiers de l'Isle-Adam, dès mars 1762.

Ses neveux lui constituèrent aussi un douaire de 400 # (2) sur l'héritage de leur oncle, et devinrent à leur tour les propriétaires du manoir de Penanhoas.

VII

Des Villiers de l'Isle-Adam se succèdent à Penanhoas.

Magdeleine Le Mérer, veuve Jérôme de l'Isle-Adam, n'ayant pas d'enfants (3), renonça à sa communauté dans l'héritage de son mari, c'est-à-dire à la propriété du manoir de Penanhoas, tout en réclamant son « trousseau » de 10.000 livres, ses bijoux, linge et objets personnels, auxquels lui donnait droit son contrat de mariage (4), ce qui lui valut son douaire

(1) Archives de la marine. — C'est la réponse inédite aux incroyables assertions de son arrière-petit neveu, l'écrivain, à son égard, et où il le représente ayant le grade de « vice-amiral, préfet, gouverneur militaire, avec place estimée 100,000 francs. » (*Villiers de l'Isle-Adam*, par E. de Rougemont.)

(2) Traité du 22 octobre 1762.

(3) Elle avait eu une fille, Marie-Françoise de l'Isle-Adam, née à Brest le 29 avril 1755, qui mourut le mois suivant en nourrice.

(4) Contrat de mariage du 24 mai 1754 par Me Morvan, notaire.

de 400 # par an, mais dont elle ne toucha pas un centime jusqu'à la Révolution, à cause de son affection pour son filleul, le dernier l'Isle-Adam, propriétaire du lieu.

C'est alors que Me Ambroise Varsavaux, notaire à Brest et procureur d'Achille et Charles de l'Isle-Adam, officiers de marine émancipés en service à la mer et fils de feu Thomas de l'Isle-Adam, prit possession en leur nom du domaine de Penanhoas : du manoir noble estimé 75 livres de revenu ; puis de la moitié de la métairie avec maison, crèches, pièces de terre chaude et froide et prairie, tenue en ferme par Jean Montfort (1) au revenu de 100 livres. Les dites rentes de 175 livres, faisant au denier 20, le total de 3500 livres.

Leur tante Le Mérer étant retournée dans son pays, chez sa sœur, Mme Cozou de Launay, et leur propre mère, Marie-Elisabeth Briochet, étant décédée (2), eux-mêmes étant presque toujours en activité de service comme enseignes de vaisseau (3), seront tantôt à Brest, à Rochefort ou en escadre, les deux frères de l'Isle-Adam ne conservèrent pour habitation qu'une partie de leur maison de la Grande Rue à Brest et louèrent tout Penanhoas à des fermiers, gardant aussi leurs biens indivis.

L'aîné, Achille, mourut jeune et célibataire six ans après son oncle (4) pendant que son frère était en congé à Saint-Domingue, où leurs parents maternels leur avaient laissé quelques propriétés dans la région du Cap Français.

Le manoir de Penanhoas revint donc à un Villiers de l'Isle-Adam comme unique propriétaire : l'enseigne Charles-François de Villiers de l'Isle-Adam.

C'était un fruit colonial, comme son frère ; le climat froid et brumeux de la Bretagne ne leur convenait pas. Lui aussi mourut presque aussi jeune, à 28 ans (5), au manoir de Ker-

(1) 18 juin 1762. — Le centième denier fut de 35 livres. (Archives des Domaines.)

(2) Vers 1765.

(3) Achille de l'Isle Adam était enseigne depuis le 15 janvier 1762 et son frère Charles-François depuis le 25 décembre 1765.

(4) Le 7 juillet 1767, à l'âge de 27 ans ; il fut inhumé dans l'église Saint-Louis de Brest, où reposaient déjà son père et sa grand'mère.

(5) 10 août 1769. Il fut inhumé par le P. Gérard, prieur de l'abbaye de Beauport dans l'église de Plourivo, en présence d'Armez du Poulpry et de plusieurs gentilhommes du voisinage.

leau au pays de Guingamp, où il avait été chez sa tante Le Mérer, veuve l'Isle-Adam, pour rétablir sa santé.

Il avait assuré heureusement déjà sa postérité. Le 19 avril 1768, il avait épousé dans la chapelle du joli château de Kerjean-Mol, près le Conquet, la jeune sœur d'un de ses camarades de la marine royale, Marie-Jeanne de Kersauzon (1), l'une des nombreux enfants du seigneur de Goasmelquin et de Françoise-Suzanne Mol de Kerjean ; un fils était né le 22 juin 1769, de cette union : *Jean-Jérôme-Charles Villiers de l'Isle-Adam*, dont le parrain fut son grand-père maternel, et la marraine sa grand'tante paternelle Magdeleine Le Mérer de Kerleau.

Sa mère et son grand-père, tuteurs du jeune orphelin, revendiquèrent les droits de leur mineur à la possession de la propriété de leur père à Lopérec, qui était alors affermée à François Leguella, originaire de Pleiben, pour la somme annuelle de 180 livres, estimée au denier 20 à 2400 livres. Les déclarants payèrent le 20 janvier 1770 pour le jeune héritier collatéral d'Achille de l'Isle-Adam, 20 livres de centième denier.

Telle fut la prise de possession officielle du manoir cornouaillais de Penanhoas par un enfant de six mois et qui devait être son dernier châtelain. Nous dirons plus loin comment il en fut dépossédé.

VIII

La Chapelle de Penanhoas.

Dans sa remarquable étude sur les églises et chapelles de l'évêché de Quimper (2), M. le chanoine Peyron en parlant de la paroisse de Lopérec ne cite que les chapelles de

(1) Née au Vigeac le 17 avril 1747. Son père, Jean-François-Marie de Kersauzon de Goasmelquin (1706-1779) fut deux fois marié et eut 18 enfants du second lit. Il aida donc à la réputation de ce dicton très connu dans les siècles d'alors :

Frappez sur un buisson
Il en sortira un Kersauzon.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. 37, p. 175-176.

Saint-Guénolé, de Sainte-Barbe ou du Pont de Buis et celle du château du Bot ! Pourtant jusqu'à la Révolution, tout au moins, celles des manoirs du Nivot et de Penanhoas ont existé sans doute avec d'autres. Elles sont citées dans les registres des actes religieux de l'époque et même dans cette étude nous en avons donné d'ailleurs des preuves. Presque tous les manoirs et châteaux de l'époque en possédaient et on les désignait sous le nom de « chapelles domestiques »...

Nous ne connaissons non plus aucune notice sur ces édifices religieux, généralement fondés et entretenus par les châtelains. Aussi allons-nous essayer de combler cette lacune dans la mesure du possible et avec les seuls et trop rares documents manuscrits que nous avons pu rencontrer, espérant que d'autres fureteurs viendront compléter ces courtes notes.

La chapelle de la seigneurie de Penanhoas dut être bâtie par les de Tréouret. Les de Blois et les Villiers de l'Isle-Adam qui en devinrent ensuite les propriétaires, ne firent que la conserver et l'entretenir aux besoins du culte.

Elle fut surtout réparée en 1719, l'année de la mort du Cte de Blois à Pensacola, car la croix, qui a été conservée, porte encore cette date.

Elle était orientée vers le couchant et située au bout nord du jardin du manoir ; couverte d'ardoise, ayant des portes au levant et au nord, avec une fenêtre aussi au levant (1).

Nous ne savons à qui elle était dédiée, puisque nous ne possédons aucun aveu (2) du temps la concernant ni aucune indication sur les statues qu'elle contenait. Nous allons voir qu'il y avait dans cette chapelle deux tableaux représentant l'un saint Paul et l'autre saint Louis. Elle était peut-être dédiée au premier, dont la fête correspond avec la vente des cerises, qui jadis étaient l'un des principaux produits et l'occasion de grandes réjouissances dans cette paroisse.

Faute d'autres meilleurs renseignements, voici la liste des

(1) Estimation de biens d'émigrés en Lopérec par les commissaires du district de Ville-sur-Aône (Châteaulin) en l'an III. (Archives départementales du Finistère.)

(2) Ceux des Tréouret du XVIIe siècle et de Mme de Blois vers 1725 contiennent sans doute d'intéressants renseignements à ce sujet. Nous n'avons pu les retrouver.

ornements sacerdotaux et objets de piété qui se trouvaient dans cette chapelle au milieu du XVIIIe siècle, telle qu'elle nous est fournie par un inventaire (1) :

Un tableau représentant saint Paul cadre de bois vue sur toille peinte vive ; un autre représentant saint Louis, cadre doré sur toille peinte ; un petit tableau à petit cadre représentant le Christ aussy sur toile.....	24 #	
Un calice d'argent doré avec sa platine et son etuy, pesant un marc six onces cinq gros, à raison de 48 # 18 s. le marc	86 #	9 s. 5 d.
Un missel	12	
Un christ dyvoire..........................	3	
Deux devants d'autel de point	12	
Un devant d'autel noir.....................	3	
Un chasupe de la mesme camelotte avec l'étolle manipule et voille................	6	
Un autre chasupe de point de Damas, l'étolle, manipule, voille et bourse	15	
Un voile de taffetas brodé..................	3	
Une chasupe noir de velours avec son étolle, manipulle, voille et bourse...............	24	
Deux coessins ouvragés, deux autres garnis de mousseline...........................	4	
Une aube bonne et deux mauvaises avec un coulon..................................	9	
Deux napes d'autels nues et une autre garnie de dentelles.........................	3	
Un vieux devant d'autel de mousseline brodé et un autre de dentelle..................	6	
Deux morceaux de dentelle pour l'ornement de l'autel	3	
Une toilette garnie de dentelle servant de dé	3	
Sept purificatoires et essuymains...........		10 s.
Une pierre sacrée..........................	6	
Une niche et six bouquets de fausses fleurs,		

(1) Inventaire de Penanhoas du 14 avril 1757, dont nous respectons la forme et même l'orthographe des mots, puisque nous laissons *chasupe* pour « chasuble ».

quatre petites estampes à cadre doré, une petite grote et deux pupitres............. 6 #
Six petits pots de fayance.................. 2
La grande cloche de la chapelle............ 36
Deux petites burettes de porcelaine et une petite clochette.......................... 1
Cinq grands pots de fayance et six autres vieux avec quatre verriers............... 18

Ces ornements n'étaient donc guère riches ni en bon état, puisque leur estimation judiciaire ne monte qu'à 235 livres 19 sols et 5 deniers.

Le commissaire Villiers de l'Isle-Adam, devenu pieux après la mort de son unique fillette et après une maladie en 1768, devait faire réparer la balustrade, la couverture, les portes et autres parties de sa chapelle, lui acheter aussi d'autres objets du culte et des ornements sacerdotaux.

A sa mort, ne contenait-elle pas : « trois chasubles de différentes coulleurs, avec leurs étolles, manipules, trois aubes, dont une mauvaise, un callice, sa patenne, deux orceaux (1) et un petit plat le tout d'argent », déclare un état de scellés de 1762.

Le tout dut être confié à M. Le Guével (2), recteur de Lopérec, pour le service du culte dans cette chapelle au départ des châtelains de Penanhoas, puisqu'elle existait encore à la Révolution.

IX

La métairie de Penanhoas. — Ses métayers et fermiers. — Leur mobilier au XVIII[e] siècle.

Pendant la plus grande partie du XVIII[e] siècle et sans nul doute auparavant, la maison du métayer ou fermier de

(1) Il s'agit sans doute des deux burettes dont il est question dans cette note du 27 février 1759. « Payé 195 livres 6 sols pour deux burettes et un petit plat pour ma chapelle, dont 38 livres 3 sols de façon. » Extrait d'un registre de comptes de J. de Villiers de l'Isle-Adam, document inédit et curieux que nous publierons prochainement avec d'intéressantes annotations. (Note de l'auteur.)

(2) Pierre Le Guével, recteur de Lopérec, de 1739 à 1775.

Penanhoas était séparée et à côté du manoir. Ce ne fut que vers 1770 que le manoir la remplaça. Elle comprenait en plus : une grange près de l'aire et quatre crèches couvertes en paille, une « soulx » à pourceaux, la chapelle, un four, un puits et une aire ; le tout d'une superficie de 82 cordes.

La terre de la ferme se décomposait ainsi : un jardin de 26 cordes, 3 courtils ou vergers de 100 cordes de superficie, (*Vergé-Coz, Vergé-Vras, Salé Boulou*), 4 prés de 215 cordes (*Prat Poulguinanou, Praden Bian, Prat Bruluec* et *Prat ar vorc'h*), 8 parcs de terre chaude de 1.565 cordes *(Parc Menguen, Parc ar Croassant, Parc ar leur, Parc ar c'holéou, Parc ar Guinis, Parc Marre, Parc ar forn, Parc ar bian)*, 4 garennes de terre froide de 1.020 cordes *(Goarem Poulguinanou, Goarem Testa da neal, Goarem Bras* et *Goarem bian)* et 2 bois taillis de 100 cordes *(Coadic Pennavoas, Coadic Prat ar vorch)* (1). Soit un total de 3.082 cordes ou 38 journaux et demi de terre.

Si l'on considère que la moitié de la métairie avait été vendue en 1761, l'on peut se rendre compte de l'exacte étendue de la métairie de Penanhoas dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

Une question se pose tout naturellement :

Quels furent les métayers ou fermiers de Penanhoas?

Ce serait d'ailleurs un très intéressant complément de l'histoire de ce manoir de voir une longue liste des gens de la plèbe, des travailleurs de la terre, figurer à côté des générations de propriétaires du sol.

Nous avons tenté de l'établir, dans la mesure du possible, malgré la pénurie de documents. Nos lecteurs seront obligés de se contenter des principaux « mesnagers » qui ont travaillé et amélioré cette métairie à côté des de Blois et des Villiers de l'Isle-Adam.

Avant M. de Blois de la Calande, c'est-à-dire du temps des Tréouret, nous savons seulement que c'était un Hémery, époux d'Adeline Provost, qui était métayer de Penanhoas (2).

Les nouveaux propriétaires, Jean-Thimothée de Blois et Françoise du Mains, y installèrent, comme nous l'avons dit

(1) Extrait d'une expertise de l'an III. (Archives départementales.)
(2) Archives de Lopérec de 1700.

précédemment (1), Jean Le Cam et Anne Jouissant. Celui-ci mourut à 60 ans le 27 novembre de la même année et sa veuve continua la ferme avec ses enfants, Jean, Guillaume et Bernard Cam.

Guillaume Cam se maria le 17 septembre avec Marie Melon, mais mourut quelque temps après ; son frère Jean alla ailleurs après mariage, et Bernard Cam resta seul à Penanhoas avec sa mère et sa jeune femme, Fleury Naga, épousée à l'automne de 1716. Nous avons vu que le C[te] de Blois fut le parrain d'un de ses fils, peu avant sa dernière croisière d'Amérique.

Ils eurent comme successeurs François Cariou, et Madeleine Kérébel, dont l'une des filles, Françoise-Thimothée, fut la filleule d'un des fils de Blois. Quand elle se maria, en 1742, avec Jean Le Stang, elle resta aussi dans la métairie, qu'elle devait garder très longtemps.

Elle perdit son mari quelques années plus tard et se remaria en 1746 avec Jean Salaün. Elle eut plusieurs enfants à Penanhoas, dont les châtelains furent quelquefois les parrains. M[me] du Mains de Blois l'estimait beaucoup et ne l'appelait que par son petit nom familier et breton de *Saïc* (pour Françoise). Son mari et elle figurent à l'inventaire de leur vieille châtelaine en 1757, et nous avons vu que leurs bestiaux venaient de celle-ci en « palmage » et à « mi-frais et profit » entre la propriétaire et ses métayers. Les bestiaux ayant été vendus, Jérôme de l'Isle-Adam remplaça le métayage par le fermage, et, par bail du 25 septembre 1757, il loua aux mêmes la métairie de Penanhoas pour 180 livres.

Jean Salaün et Françoise-Thimothée Cariou permutèrent avec Jean Montfort (originaire de Pleiben) et Françoise Le Mignon, qui étaient fermiers au manoir de Penanguer. Ceux-ci prirent la métairie de Penanhoas aux mêmes conditions du bail de Salaün, qui fut prorogé d'ailleurs le 27 septembre 1759.

Jean Montfort figure à l'inventaire de Penanhoas en 1762, après la mort du commissaire Villiers de l'Isle-Adam.

Ce furent, croyons-nous, Louis Le Menez et Anne Paon qui lui succédèrent. Devenue veuve avec plusieurs enfants, celle-ci se remaria avec François Le Guella, originaire de Pleiben, et

(1) Voir chapitre III.

lui-même veuf de Marie-Michelle Le Menez. Ils étaient toujours les fermiers de Penanhoas quand mourut, en 1769 (1), l'enseigne Charles Villiers de l'Isle-Adam.

François Le Guella mourut à 45 ans le 29 octobre 1771. Sa veuve garda la ferme, suivant nouveau bail du 8 janvier 1776, et ce fut son gendre, *Nicolas* Bernard, qui lui succéda, par bail de neuf ans du 16 juillet 1784 pour 250 livres par an. Il était toujours fermier à la Révolution, même lors de l'inventaire et de la vente des biens d'émigrés de la région. Penanhoas changea alors de propriétaire et sans doute de fermier.

Mettre en parallèle les différents mobiliers et le matériel de ferme, constatés à soixante ans de distance sur la même métairie et appartenant à deux cultivateurs du XVIIIe siècle, nous a semblé une façon utile de clore notre trop succinct chapitre des fermiers de Penanhoas.

Nous n'avons pas besoin d'attirer sur ces documents authentiques toute l'attention de nos lecteurs ; car, en plus des curieux renseignements sur les prix différents des bestiaux, du mobilier, des outils aratoires comme des grains et de tous les produits agricoles d'alors, relatés, ils sauront reconnaître là, au milieu de l'aridité des chiffres, toute une étude économique vécue sur la vie rurale des cultivateurs bas-bretons du XVIIIe siècle, qu'on n'a pas encore assez révélée jusqu'à ce jour.

Nous mettrons donc en regard, par catégorie, l'inventaire de Jean Le Cam (1713) en face de celui de François Le Guella (1772). La comparaison sera plus facile.

(1) Déclaration de Marie-Jeanne de Kersauzon veuve de l'Isle-Adam.

INVENTAIRE CHEZ JEAN CAM (1) AU MANOIR DE PENANNOUAS — 20 DÉCEMBRE 1713.

Meubles.

Un lit clos bois de chenne avec sa couette et traversier de balle, deux linceuls (2) et un ballin (3), estimés	13 #	
Une couchette avec la couette et traversier de balle, un linceul et un ballin	6	
Une huche (4) bois de chenne sans clef et clavure	18	
Une huche de bois de chenne avec sa clef et clavure	24	
Une huche pareille	18	
Un coffre pareil bois de chenne avec sa clef et clavure	8	
Un coffre pareil sans clef	8	
Une table coulante bois de chenne avec le couteau crochu, estimée 40 sols	2	
Un charnier de bois de fouteau (5)	3	
Un mettier à texier (6)	4	
Un dévidoir		8 s.

Ustensiles de cuisine et de ménage.

Deux barattes, estimées 15 sols		15 s.
Un méchant trépied		5
Une poile à creppe (7)	7 #	

(1) Fait d'autorité par la Cour et Juridiction de la Vicomté du Faou et chatellenie d'Irvillac et Logonna par Pierre Boislève pour le Greffe et François Ollivier pour le Commissaire aux Inventaires. (Archives départementales.)

(2) Draps de lit.

(3) Oreiller de balle.

(4) Grossière armoire en forme de bahut.

(5) Bois de hêtre.

(6) Métier de tisserand.

(7) Pour faire les « crampoëz » ou galettes bretonnes.

Inventaire chez François LE GUELLA (1) au Manoir de Pennaois — 18 Décembre 1772.

Meubles.

Le lit clos tout neuf avec ses hardes...........	30 #	
Un autre lit clos avec ses hardes...............	21	
Une armoire à deux battants ferme à clef (2)...	36	
Un coffre joignant la porte.....................	10	
Un autre fermant à clef.........................	10	
Une couchette de lit avec ses hardes...........	13	10 s.
Un petit coffre joignant la couchette...	3	
Autre coffre joignant l'entrée..................	9	
Une huge (3) joignant l'entrée..................	30	
Autre huge joignant le feu......................	6	
Autre huge du côté occident.....................	9	
Une huge joignant l'entrée......................	18	
Un coffre où est le sallé (4)...................	13	10 s.
Une maye à patte (5)............................	3	
La table coulante et son couteau crochu.......	9	
Les outils à dévider du fil.....................		10 s.

Ustensiles de cuisine et de ménage.

Une baratte prisée..............................		12 s.
Une grande marmitte.............................	5 #	10
Un chaudron de fer..............................	1	10
La poille à crêpe...............................	6	
Un trepied......................................		10

(1) Par Me Jean-Jacques Le Tin, greffier régisseur de la Juridiction du marquisat de la Gervaisais ancienne vicomté dn Faou.

(2) Cadeau de noces d'alors du marié.

(3) Pour huche.

(4) Charnier en bois où l'on mettait le lard salé.

(5) Où l'on boulangeait le pain.

INVENTAIRE LE CAM (SUITE).

Une poile à frire	1 #	10 s.
Un grand bassin dairin	15	
Un moyen bassin dairin	7	10
Un bassin	1	
Un ribot		10
Un autre ribot		10
Une collorne (1)		5
Toutes les écuelles et cuillères de bois		12
Un tamis de crain et un cruble		8

Instruments aratoires et d'attelage.

Une charrette ferrée avec trois chartils	24 #	
Deux méchantes roues de charettes ferrées	12	
Une charue avec son soc et coutre	2	
Une autre charue pareille	3	
Quatre trenches et une marre de fer (2)	1	12 s.
Une pelle de fer	1	10
Trois crocs à trois doits	3	
Une barre de fer		10
Un joug ferré, une petite chenne, une cheville de fer, une grande chenne de fer avec deux socques et corrois à bœuf	6	
Tous les fléaux, fourches et rateaux	1	

(1) Pour *quélorne* ; seau ou vase de bois servant encore à différents usages dans les fermes de Basse-Bretagne, du mot breton « he lorn ».
(2) Tranche et marre, variétés de « houettes » pour biner, etc.

Inventaire Le Guella (suite).

Le meilleur bassin	6 #	
Un second bassin	2	
Le troisième	1	
Un bât à lait		15 s.
Trois pots de terre		10
Une petite quelorne pour la pâte		10
Une quelorne pour la farine d'avoine		10
Un baillo avec la selle y étant	2	
Un baillo fermant à cleff, prisé		10
Six écuelles de bois et six fourchettes		18
Un seau pour le puix	1	10
Une auge de bois, prisée	1	
Deux mauvais tamis		10
Deux mauvais crebles (1)		5
Un plat de terre		3

Instruments aratoires et d'attelage.

La charrette ferrée et trois chartit	60 #	
Deux charues à un soc et couteau	8	
Une her (2)	2	10 s.
Un crocq à trois doits	1	
Une serpe		10
Deux mauvaises faucilles		2
Deux mauvaises tranches à bêcher		10
Une jouge à charrette ferrée	2	10
Un fût de barrique		10
Une barrique telle	1	10
Une brois à broyer		12
Les loer (3) à bœufs avec corrois	1	
Une fourche de fer		15

(1) Crèbles, cruble pour crible : espèce de grossier tamis.
(2) Houe.
(3) Liens ou jougs.

INVENTAIRE LE CAM (SUITE).

Grains, blés, récoltes, fourrages, etc.

Huit boisseaux de seigle mesure du Faou, à 7 # 10 sols le boisseau	60 #	
Quatorze boisseaux même mesure de blaid noir, à 100 sols le boisseau	70	
Quinze boisseaux d'avoine blanche, à 3 # le boisseau	45	
Deux charretées de foin	10	
Six charrettées paille d'avoine	12	
Six charrettées paille de seigle	12	
Deux charettées paille de froment	4	
Deux journaux de seigle, dans *Parc ar Croissant*, estimés comme labeur et semence	36	
Un demy journal de seigle, dans *Parc ar forn*	9	
Un demy journal d'avoine, dans *Parc an Croissant*	7	10 s.
Deux journaux et demy d'avoine, *Parc Bras*	37	10
Quatre merres d'abeilles, à raison de 3 # chacqune	12	

Animaux de ferme.

Un cheval poil rouge âgé de 4 ans	45 #
Un autre aussy poil rouge	18
Deux grands bœufs	84
Deux autres bœufs	73

INVENTAIRE LE GUELLA (SUITE).

Une fau à faucher	1 # 10 s.
Une petite auge de pierre	10
Une cognée	20
Une mesure à bleds	5
La cendre et la baratte et demy	9

Grains, blés, récoltes, fourrages, etc.

Deux comble de seigle	24 #
Trois comble de blénoire	24
Un comble d'avoine	8
Trois journaux de seigle, prisés	54
Idem d'avoine	48
Le seigle égobué	24
Trois mères d'abeille	6

Animaux de ferme.

Une jument avec toutes ses équipages	39 #
Deux grands bœufs	109
Un bœuf à deux ans	21
Une vache pommé dégaisée	36

INVENTAIRE LE CAM (SUITE).

Un bouvillon d'un an	7 #	
Une vache poil rouge	18	
Une vache poil noir	16	10 s.
Une vache garre noir	15	
Une vache poil chateignay	15	
Deux truies	21	

Cet inventaire s'élève à 813 livres 3 sols.

INVENTAIRE LE GUELLA (SUITE).

Une vache pommé mouchée	36 #
Une vache dit *ar vior vris* (1)	24
Une autre vache gare noire	30
Une vache dit *ar vior rus* (2)	27
Une génisse à deux ans	21
La meilleure génisse de cette année	12
Quatre moutons	12
Le cochon gras	48
Le petit cochon	15

Le dit inventaire a produit 914 livres 16 sols.

(1) Vache grise.
(2) Vache rouge.

X

Penanhoas bien national. — Sa vente.

Nos lecteurs se rappellent l'idée émise par le jeune Villiers de l'Isle-Adam, fils de Marie-Jeanne de Kersauzon, de passer à Saint-Domingue pour l'arrangement de ses affaires ou de se retirer pour vivre en ermite à *Pennen*, ce même Pennenouas ou Penanhoas que nous venons de faire connaître.

C'était à la fin de 1789, à l'aurore de la Révolution dont il avait été déjà victime au pays de Paimpol (1), étant chez sa vieille tante et marraine Magdeleine Le Mérer de l'Isle-Adam. Il disparut ensuite jusqu'en 1796, époque de son mariage à Maël-Pestivien.

Qu'était-il devenu pendant cette période troublée de la Révolution ? Avait-il émigré, comme ce fait est encore de tradition dans sa famille et comme lui-même s'en flatta sous la Restauration pour essayer d'obtenir une pension de la Cour et certains avantages pour l'éducation de sa nombreuse famille ?

La question n'avait pas été élucidée jusqu'ici à l'aide de documents authentiques. Mais nous en avons trouvé la preuve dans une réclamation faite en 1793 à Brest au nom de sa tante, Magdeleine Le Mérer, sur les arrérages à elle dus sur les biens de son neveu l'Isle-Adam « émigré ». Sa mère et le comte de Laz avaient caché quelque temps dans leur manoir de Trégarantec l'évêque de Léon, Mgr de la Marche. Il émigra en Angleterre en compagnie d'Alexandre Jégou du Laz et du jeune Villiers de l'Isle-Adam. Ensuite ceux-ci rejoignirent l'armée des Princes...

Il n'est donc pas étonnant de voir le nom de Villiers de l'Isle-Adam figurer sur la *« Liste imprimée des émigrés du département du Finistère »*, extraite des registres de l'administration départementale, du 15 frimaire an II (5 novem-

(1) Le Conseil permanent de Paimpol le considérait un peu comme suspect, grâce à ses propos subversifs.

bre 1793) (1). Cependant on ne mentionne en regard de ce nom que des « biens à Brest », qui devaient devenir des « biens nationaux ».

Etaient alors considérés comme émigrés tous les Français qui, sortis du territoire de la République depuis le 1er juillet 1789, n'y étaient pas rentrés au 9 mai 1792 ; ensuite tous les Français absents de leur domicile au 9 mai 1792 qui n'avaient pas justifié, fin novembre 1794, dans les formes prescrites, qu'ils avaient résidé sans interruption et depuis sur le territoire de la République. On y ajoutait tous les Français convaincus d'avoir, durant l'invasion des armées étrangères, quitté le territoire non envahi de la France pour résider sur celui occupé par l'ennemi (2).

Dès le 6 août 1791, l'Assemblée constituante avait ordonné aux émigrés de rentrer en France dans le délai d'un mois, alors que le décret du 9 novembre suivant déclarait « suspects de conjuration » les Français hors frontière.

La loi du 9 février 1792, développée par le décret du 30 mars suivant, mit tous les biens des émigrés, meubles et immeubles, sous la main de la Nation, à la fois pour s'indemniser des frais extraordinaires occasionnés par leur conduite et aussi comme mesure nécessaire pour leur ôter les moyens de nuire à leur Patrie. Ces biens furent séquestrés, inventoriés, administrés par les Domaines, puis vendus pour la plupart par les soins des directoires de district. Ce fut ce qu'on a appelé la « vente des biens nationaux ».

Elle fut bien suspendue un moment et pour certains cas particuliers par les décrets du 15 floréal an 2 et du 10 messidor an 3, mais elle reprit avec la loi du 19 vendémiaire an 3 (10 octobre 1794).

Le Directoire du district de Châteaulin, sans doute bien informé sur l'émigration de l'ancien marin de la *Calypso*, ne l'oublia pas plus qu'on ne l'avait fait à Brest. Et de ce fait son manoir-ferme de Penanhoas fut considéré aussi comme *bien national*.

(1) Page 42 de cette longue liste. Son beau-père Jégou du Laz y figure aussi, mais en qualité de « non émigré ».

(2) Loi du 25 brumaire an III (15 novembre 1794.)

C'est ainsi que le 1er nivôse an 3 (21 décembre 1794), le Directoire du District de Ville-sur-Aône (Châteaulin) requit une commission « d'aller inventorier et estimer la valeur d'un bien national appelé le ci-devant manoir de *Penavoas Lileadam* et situé sur le territoire de la commune de Lopérec, lequel provient de Jean-Jérôme-Charles Villiers de Lisle-Adam, ex-noble émigré, enfant mineur de feu Charles-François Villiers de Lisle-Adam de son mariage avec Marie-Jeanne de Kersauzon femme Du Laz et affermé par bail au citoyen Nicolas Bernard... »

Cette commission se composait de : François Rolland (1), de Kervinnic en Lopérec, commissaire-expert, de François Tromeur et de Michel Suignard, tous deux officiers municipaux, qui s'adjoignirent le fermier Bernard. Leur vacation dura dix jours, ayant estimé le tout en détail, pièce de terre par pièce, suivant sa qualité et donnant sa superficie, détaillant aussi chaque propriété bâtie. Le tout présentant un total de 3082 cordes.

Nous en avons parlé plus haut (ch. IX) et extrait de ce rapport nombre de précieux renseignements ; nous ne le publierons donc pas *in-extenso*. Mais il y est dit encore : « Lesquels biens ci-dessus détaillés sont affermés en denniers pour la somme de 250 livres, que le pot de vin se montant à la somme de 90 livres pour les neuf années du dit bail fait partie des charges annuelles pour la somme de dix livres, ce qui fait le neuvième de la somme de 90 livres et porte le produit du bien à une somme annuelle de 260 livres ; de laquelle déduisant la somme de 68 livres 11 sols 9 deniers de contribution, dont le dit bien est chargé d'après la représentation des rôles, reste celle de 191 livres 8 sols 3 deniers, laquelle d'après le prix commun des biens de cette nature dans la dite commune donne pour valeur principale celle de

cinq mille sept cent quarante-deux livres cinq sols, cy............................ 5742 # 5 sols. »

(1) Ce François Rolland, fils d'Hervé Rolland et de Catherine Coz, était né à Lopérec en 1767, il devint notaire à la Révolution et propriétaire du Nivot. Il mourut pendant la Terreur blanche le 20 mai 1816, assassiné d'un coup de feu dans le bois environnant le château.

La vente en un seul lot avait été décidée par les experts (1). Elle eut lieu six mois plus tard, à Châteaulin, le 11 thermidor an III (29 juillet 1795), dans la salle d'audience du Directoire du District, par Charles-François Le Lièvre, président ; Jean-Baptiste Blondin et Jacques-Nicolas Lageat, administrateurs du District, assistés de Guillaume-François de la Roque, procureur-syndic, et de Lenormant, secrétaire.

Il n'y eut pas d'enchère ce jour-là et l'adjudication fut renvoyée au 2 fructidor même année (19 août).

Les mêmes personnages (2) procédèrent au jour dit et sur les dix heures du matin. En voici les résultats, d'après le procès-verbal et après que lecture des conditions de vente des biens nationaux en eût été faite :

Premier feu : le citoyen Motreff : 15.000 # ; Le Floch : 30.000 # ; Batigau : 50.000 # ; Lelièvre : 50.000 # ; Batigan : 70.000 #.

Second feu : Le Floch : 72.000 # ; Batigan : 80.000 # ; Dieulangar : 85.000 # ; Batigan : 90.000 # ; Dieulangar : 90.500 # ; par Batigan : 95.000 #.

Troisième feu : Le Floch : 96.000 # ; Dieulangar : 97.000 # ; Le Floch : 97.600 # ; Cretay : 98.000 # ; Le Floch : 98.100 # ; Dieulangar : 98.500 # et Le Floch en offrit enfin 98.600 #.

On alluma un quatrième feu, lequel s'éteignit sans qu'aucune autre enchère vînt se produire. Le Directoire adjugea alors pour la somme de 98.600 # au citoyen Yves Le Floch, du Faou, le manoir et la métairie de Penanhoas « bien national » (3), qui allaient devenir une simple ferme cornouaillaise.

Cette vente fut enregistrée à Ville-sur-Aône dès le lendemain pour 20 sols.

Le lecteur pourra s'étonner de voir qu'une telle propriété qui avait coûté 2.800 # en 1713, qui était estimée 5.742 # à la fin de 1794, ait été vendue huit mois plus tard près de

(1) Elle fut affichée dans tous les lieux prescrits par la loi le 13 prairial an III (1er juin 1795.)

(2) Sauf le président Lelièvre qui était remplacé par le vice-président Le Bouédec.

(3) Archives départementales du Finistère. — Série Q. — Registre 78, nº 178.

100.000 #. Cette énorme différence demande une explication.

Sous la Révolution tout se payait en assignats, dont la dépréciation alla grandissante de jour en jour, depuis la première émission, jusqu'à leur abolition. Et si nous examinons le cours de cette monnaie à l'époque où eurent lieu les enchères de Penanhoas, nous pouvons affirmer que cette propriété des Villiers de l'Isle-Adam fut vendue au-dessous de sa valeur, au-dessous de ce qu'elle avait été achetée par leur famille quatre-vingt-deux ans auparavant.

En effet, en fructidor an III, le cours des assignats augmenta de 882 à 1.161 (1) — soit 1.000 pour la moyenne du mois. Ces 1.000 # de papiers assignat ne représentaient que 24 # de numéraire ; ce qui ne donnait réellement pour ce prix d'achat précité qu'une simple valeur de 2.400 #....

Dès qu'elle avait appris que le séquestre était mis sur les biens de son cher filleul et neveu Jean-Jérôme Villiers de l'Isle-Adam, biens qui garantissaient son douaire convenu le 28 octobre 1762, Mme Le Mérer de l'Isle-Adam avait fait opposition. C'était le 23 janvier 1793, par son procurateur Me Charles-Louis Gillart, homme de loi à Brest.

Le directoire du district, présidé par le C^en^ Le Breton, lui décerna acte : 1° de sa déclaration et de son opposition sur les biens de l'émigré Villiers de l'Isle-Adam ; 2° de son affirmation par serment que la créance réclamée était légitime. Une enquête fut aussi décidée (2). Mais lorsqu'on prit cette première décision en faveur de Mme Le Mérer de l'Isle-Adam, elle était dans la tombe, morte de vieillesse et de

(1) Tableau général des assignats. *(Bulletin des lois* de messidor an V.)

(2) Voici la réponse de l'administration compétente du Finistère :

« Vu l'opposition, etc... considérant que les lois du 13 ventôse et 26 germinal an III accordent aux femmes des condamnés et émigrés les droits qui leur sont acquis par leurs contrats de mariage, coutumes ou statuts ;

« Le Commissaire du Directoire exécutif entendu ;

« L'administration nomme arbitre pour la République le citoyen Le Hir fils, pour avec celui qui sera avec la dite Le Mérer procéder conformément à la loi au réglement et assiette de son douaire.

« Signatures : F. Abgrall ; Le Breton ; Miorcec. »

(Archives départementales.)

chagrin, elle qui avait reporté toute sa tendresse sur ce filleul émigré...

Ce décès réduisait toute opposition à la vente de ces « biens nationaux » ; elle eut donc lieu, comme nous l'avons établi. Presque un an, jour pour jour, après la vente de ses biens, Jérôme-Jean de l'Isle-Adam, rentré en France, se mariait à Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord), avec Gabrielle Hamon de Tréveno, du manoir de Kerrohou, dont nous avons déjà parlé...

C'est ce qui explique que le cousin de sa femme, le citoyen Gourlay-Kervizien, de Saint-Brieuc, se disant procurateur de Villiers de l'Isle-Adam, sollicita à son tour la main-levée du séquestre des biens de ce dernier, le 15 fructidor an V (1er septembre 1797). Il était trop tard...

La loi du 28 avril 1825, dite « Loi du milliard pour les émigrés », combla d'aise Villiers de l'Isle-Adam, dont la position de fortune était loin d'être brillante à cause de ses lourdes charges de famille. Elle concernait 30 millions de rente, au capital d'un milliard, destinés à l'indemnité due par l'Etat aux Français dont les biens fonds situés en France avaient été confisqués, aliénés et vendus au profit de l'Etat, en exécution des diverses lois sur les émigrés.

Jean-Jérôme de l'Isle-Adam, qui se trouvait alors chez son parent, M. de Blois de la Calande, à Morlaix, réclama sa part le 19 juillet 1825. Sa requête était la 128e du département du Finistère. Son cas fut examiné en décembre par la Commission d'expertise départementale constituée à cet effet et, le 25 février 1826, il obtenait la somme de 27.867 francs 40 centimes, à la fois pour sa maison de Brest et pour sa propriété de Penanhoas. La part de celle-ci s'élevait exactement à 2.366 francs 40 centimes (1).

Les Villiers de l'Isle-Adam venaient de perdre définitivement le manoir cornouaillais qui avait été le berceau breton de leurs ancêtres.

(1) Archives départementales du Finistère.

X

Le manoir actuel.

J'ai tenu à savoir ce qui restait du vieux manoir de Penanhoas-l'Isle-Adam, et cette visite m'a ravi. Car, de toutes les gentilshommières d'autrefois de Lopérec, c'est la seule qui se soit aussi bien conservée.

En effet, c'est bien toujours la longue bâtisse bourgeoise, en grandes pierres travaillées, qui mesure, comme jadis, ses soixante pieds de longueur de façade. Sa vieille porte cintrée du milieu, ses fenêtres à meneaux en pierres, du temps, comme leur nombre, révèlent bien les chambres qui ont disparu dans un vaste grenier. Son large pignon du levant, où l'on voit encore le four et les deux grandes cheminées toutes garnies de lierre, nous montre les 36 pieds de largeur de cette maison manale. Seulement, les seconds appartements, côté jardin, où étaient les salles à manger et de compagnie ont été détruits ; seules, restent leurs vastes cheminées de l'époque un peu en ruines : les grosses pierres ayant été prises pour bâtir des granges et écuries.

Si l'on entre dans la maison par la grande porte de la cour, nous y trouvons, à gauche, la cuisine avec la belle cheminée, en pierres taillées, des Villiers. Les portes cintrées de communication avec les salles sont encore là, comme l'escalier de pierre tournant conduisant aux chambres du premier étage. A droite, c'est la maison du four, telle que jadis ; c'est une espèce d'arrière-cuisine, avec la bouche d'un joli four dans la cheminée, qui mesure 2 mètres 20 de largeur sur 1 mètre 10 de profondeur. Cela n'a rien d'étonnant, puisque l'épaisseur des murs du manoir est d'un mètre. Avec les vieux meubles bretons du fermier Yvenat, l'on peut se figurer que tous ces lits-clos, ces mayes, ces tables à pain et galette, sont bien ceux que nous avons cités à l'inventaire de Mme de l'Isle-Adam.

Au bout, est le puits antique du temps, tout en pierres et à margelle, sur le haut duquel on a mis la croix de la cha-

pelle détruite : elle porte la date de 1719. L'emplacement de celle-ci est encore là, on en voit des traces ; elle confinait au jardin ; mais, avec ses débris, on a fait une écurie, dans le mur de laquelle est une pierre armoriée double. Malheureusement, les écussons ont été un peu martelés, et l'on ne peut guère les bien reconnaître. Cependant, par quelques indices, nous croyons que c'est le double écusson des du Mains et des l'Isle-Adam.

La fermière, qui m'a réservé un accueil avenant, me dit que, dans les chambres détruites, il y avait une cachette avec trappe pouvant contenir six personnes, et qu'il est de tradition qu'elle servit à dérober des prêtres réfractaires et aussi des chouans pendant les temps troublés de la Révolution.

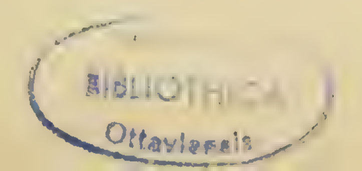
Derrière, le beau jardin muré dont prenait tant de soins le commissaire de l'Isle-Adam, et le grand verger avec les fruits duquel il faisait de si bon cidre sont toujours là, avec des pommiers, des poiriers, des pruniers ; seulement, on les laisse sans cultiver, en vergers pleins d'herbes.

Il n'est donc point besoin de faire effort d'imagination pour voir le manoir tel qu'il était au temps des Villiers de l'Isle-Adam.

Depuis, il y a déjà eu pas mal de propriétaires à Penanhoas depuis Jean-Jérôme de Villiers. Après Yves Le Floch, du Faou, ce fut Louis Quilliou de Rosnoën (1), puis les Poulmarch (2), et enfin MM. Moré et Jules Brigant (3), de la même famille. Cependant, eux, comme le fermier actuel, ignorent même tout le beau passé historique du manoir de Penanhoas-l'Isle-Adam.

(1) En 1826.
(2) En 1864.
(3) En 1910.



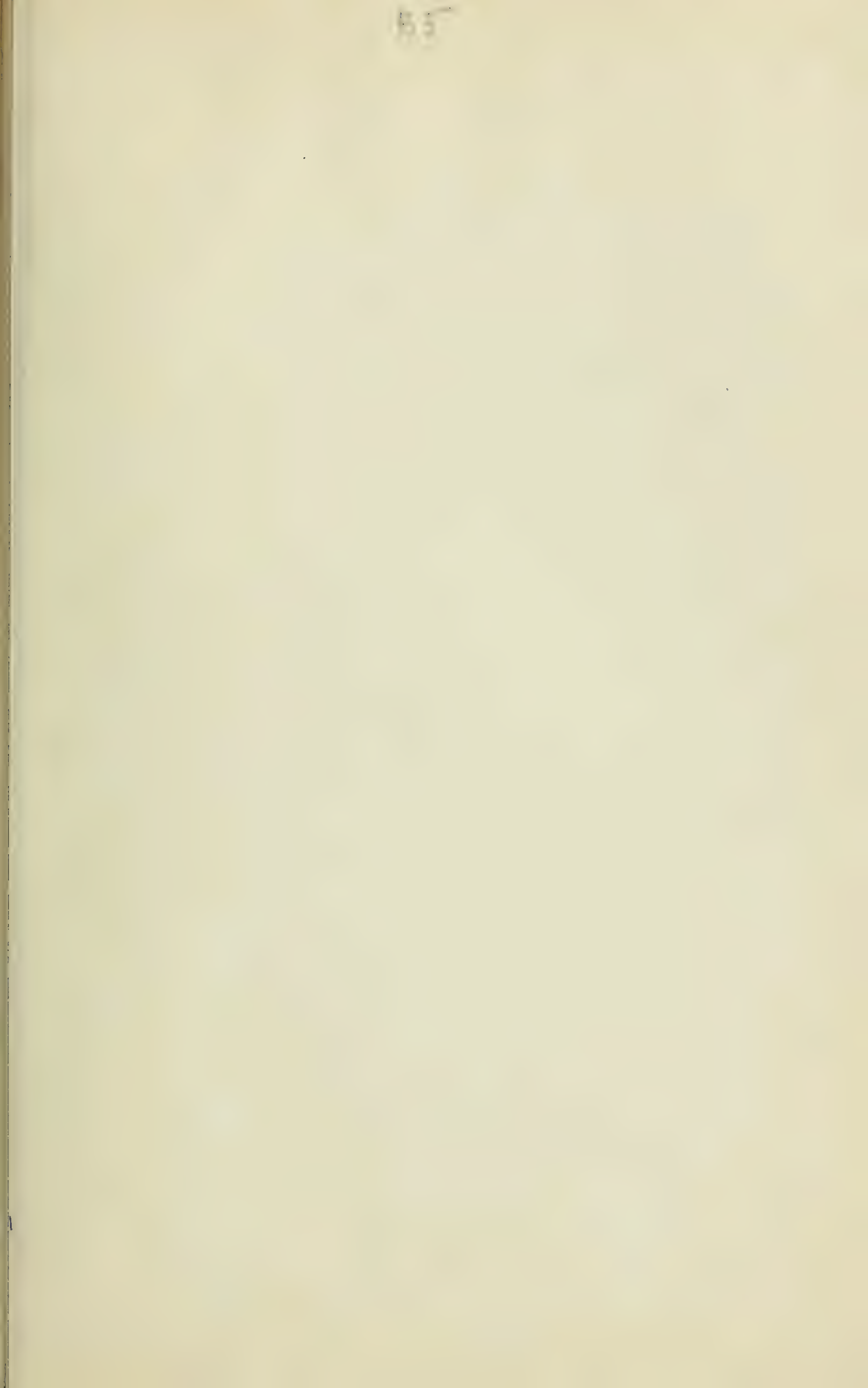


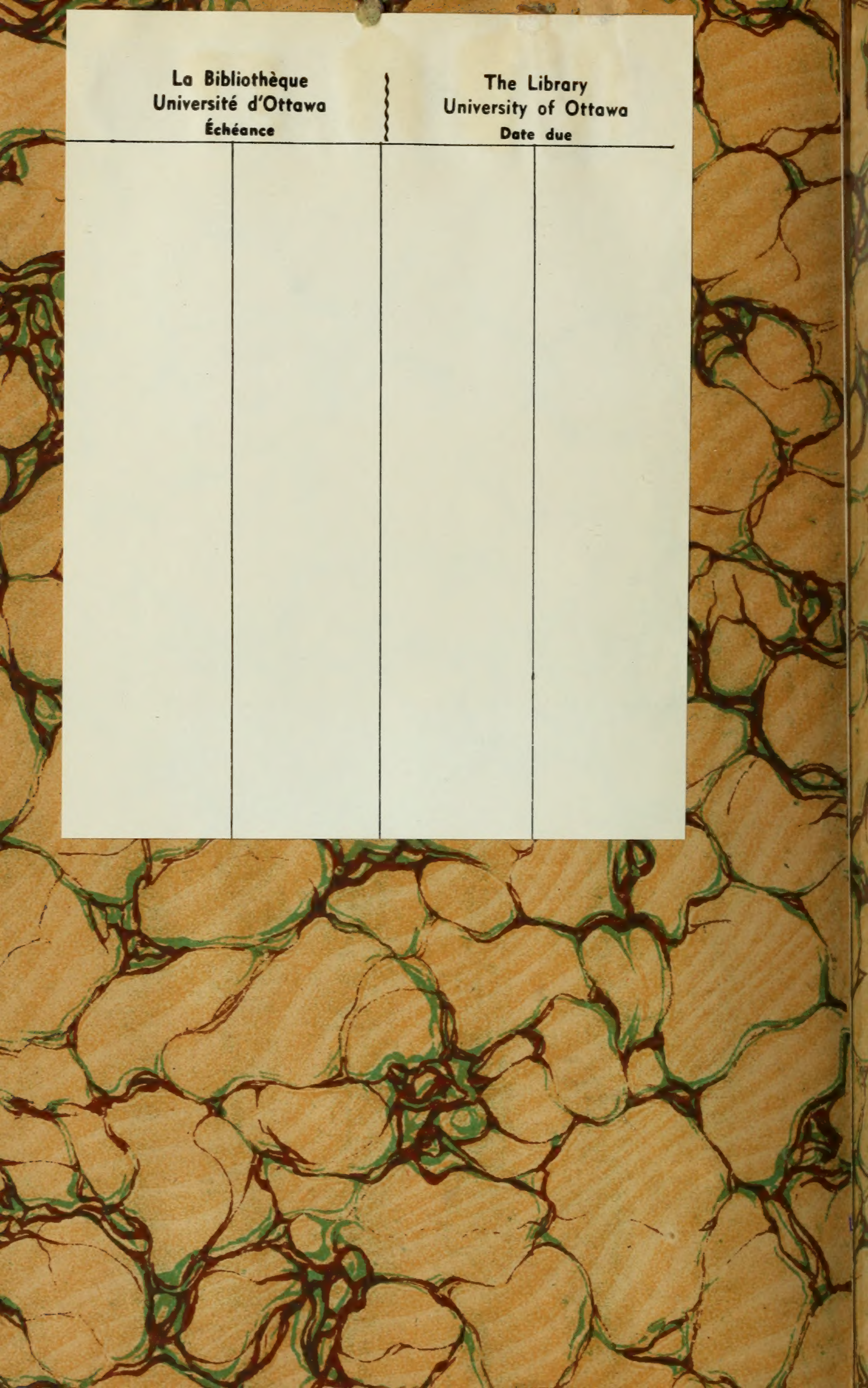
TABLE

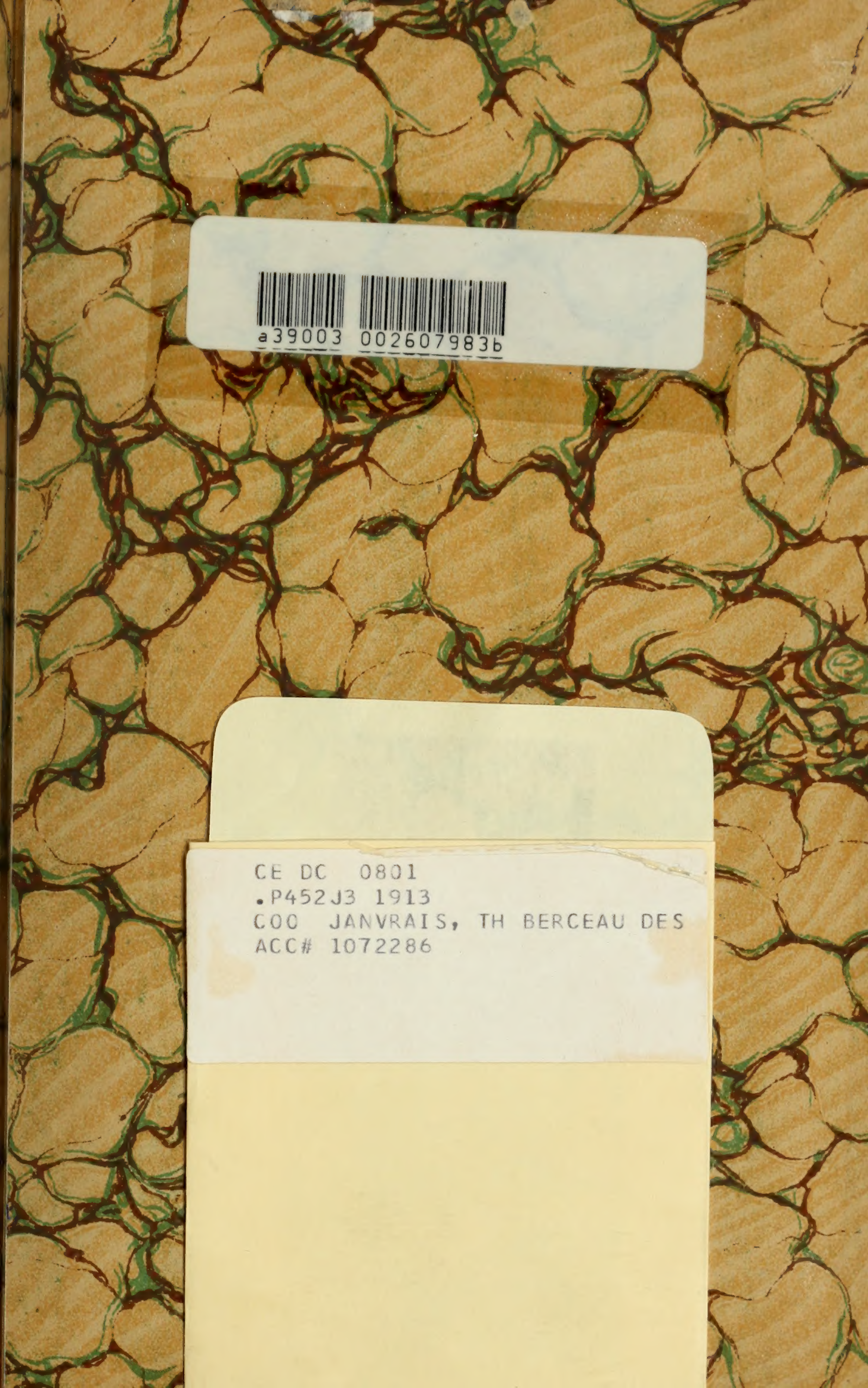
Illustration :

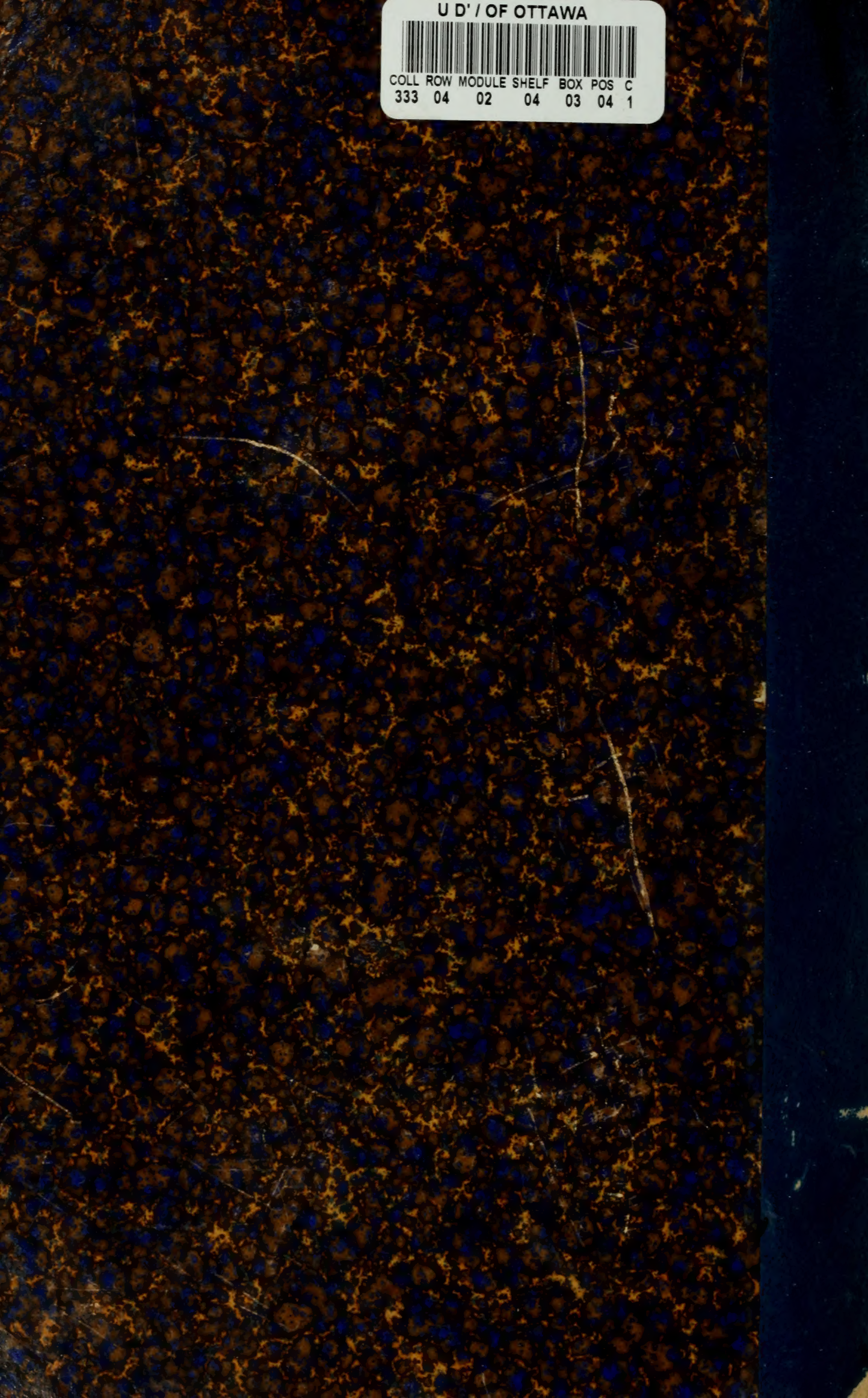


6-13. — Saint-Brieuc, Imprimerie René Prud'homme.




La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due


a39003 0026079836


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 04 03 04 1